

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE**



**UNIVERSITE SAAD DAHLEB –BLIDA 1-**  
**FACULTE DES SCIENCES DE L'INGENIEUR**  
**INSTITUT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME**

**Mémoire de recherche**  
**POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MASTER 2**  
**OPTION : ARCHITECTURE ET PATRIMOINE**

**Thème**

**Répertoire Des Edifices Remarquable de L'époque**  
**Française**  
**De la ville de Laghouat**

**Encadré par:**

**Mr AIT HAMOUDA IBRAHIM**

**Réalisé par:**

**BOUKTAB HAMZA**

**Devant le jury : -**

-

**November 2018**

## REMERCIEMENTS

Nous remercions avant tout Dieu le Tout-puissant qui nous a donné la force, le courage et la volonté pour réaliser ce travail.

Je tiens à remercier tout particulièrement mon encadreur **Mr Ait hamouda Ibrahim** pour son encadrement, conseils et encouragements.

Je tiens aussi à remercier mon responsable du master **Mme A.A FOUFA** pour sa patience et son dévouement à la profession.

**U**n grand merci pour tous les enseignants de l'Institut d'Architecture de l'Université de Blida qui ont assuré ma formation au cours de mon cursus universitaire.

Un grand merci à tous les membres de ma famille pour leur présence, leur préoccupation et le souci qu'ils se sont fait pour moi, leurs encouragements et leur suivi avec patience.

Enfin, je remercie de tout cœur, tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

## RESUME :

Le but de cette recherche est de contribuer à l'identification du patrimoine bâti au cours de la période coloniale française, qui vise à montrer les édifices remarquable de la ville de Laghouat comme un premier pas pour préserver ce type de patrimoine.

Dans cette étude, nous avons défini la ville de Laghouat et ses évolution historique, analysé des exemples d'inventaire des bâtiments historiques et analysé des méthode d'inventaire pour construire une démarche méthodologique efficace, ainsi nous avons étudié l'archive française de la ville de laghouat. Afin d'élaborer et réaliser le répertoire des édifices remarquable de l'époque colonial dans la ville de Laghouat.

Ce répertoire comme principal but de connaître la valeur patrimoniale des biens culturels immobiliers et d'évaluer les mesures à mettre en place afin de protéger, conserver et mettre en valeur ce patrimoine bâti.

Les mots clés : patrimoine bâti, la ville de Laghouat, inventaire, édifice remarquable, répertoire.

### ملخص:

الغرض من هذا البحث هو المساهمة في تحديد التراث المبني خلال الفترة الاستعمارية الفرنسية ، والذي يهدف إلى إظهار المباني الرائعة لمدينة الأغواط كخطوة أولى للحفاظ على هذا النوع من التراث.

في هذه الدراسة ، حددنا مدينة الأغواط وتطورها التاريخي ، وحللنا أمثلة من جرد المباني التاريخية ودرسنا طرق الجرد لبناء منهجية فعالة ، أيضا درسنا الأرشيف الفرنسي لمدينة الأغواط. من أجل بناء جدول المباني الرائعة للوقت الاستعماري في مدينة الأغواط.

هذا الدليل هدفه الرئيسي معرفة القيمة التراثية للممتلكات الثقافية وتقييم التدابير الواجب اتخاذها لحماية هذا التراث المبني والحفاظ عليه وتعزيزه.

كلمات مفتاحية: بناء التراث ، مدينة الأغواط ، جرد ، مبنى رائع ، دليل

**Abstract:**

The purpose of this research is to contribute to the identification of the built heritage during the French colonial period, which aims to show the remarkable buildings of the city of Laghouat as a first step to preserve this type of heritage. In this study, we defined the city of Laghouat and its historical evolution, analyzed examples of inventory of historic buildings and analyzed inventory methods to build an effective methodological approach, so we studied the French archives of the city. In order to elaborate and realize the repertory of the remarkable building of the colonial time in the city of Laghouat.

This directory is the main purpose of knowing the heritage value of immovable cultural property and evaluating the measures to be put in place to protect, conserve and enhance this built heritage.

**Key words: built heritage, the city of Laghouat, inventory, remarkable building, and repertory.**

## TABLE DE MATIERES

<b>REMERCIEMENT</b>	.....	<b>I</b>
<b>RESUME</b>	.....	<b>II</b>
<b>ملخص</b>	.....	<b>II</b>
<b>Abstract</b>	.....	<b>III</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	.....	<b>IV</b>
<b>1- Introduction</b>	.....	<b>01</b>
<b>2- Problématique</b>	.....	<b>02</b>
<b>3- Hypothèses</b>	.....	<b>04</b>
<b>4- Objectif De La Recherche</b>	.....	<b>04</b>
<b>5- Terrain De Recherche</b>	.....	<b>04</b>
<b>6- Démarche Et Méthodologie</b>	.....	<b>05</b>
<b>7- Structure du mémoire</b>	.....	<b>07</b>
<b>Chapitre I</b>	<b>Des notions et concepts du champ de recherche sur le patrimoine bâti</b>	
<b>1. Introduction</b>	.....	<b>08</b>
<b>2. Définition de la notion du patrimoine</b>	.....	<b>08</b>
<b>3. Termes qualifiant le bâti</b>	.....	<b>08</b>
<b>3.1. Patrimoine bâti</b>	.....	<b>08</b>
<b>3.2. Patrimoine Architectural</b>	.....	<b>09</b>
<b>3.3. Biens culturels immobiliers</b>	.....	<b>09</b>
<b>3.4. Edifices remarquable</b>	.....	<b>10</b>
<b>3.5. Place publique</b>	.....	<b>10</b>
<b>4. Les valeurs patrimoniales</b>	.....	<b>11</b>
<b>4.1. Valeurs patrimoine Selon la charte de Burra</b>	.....	<b>11</b>
<b>5. Les processus de mise en valeur du patrimoine</b>	.....	<b>12</b>
<b>5.1. Préservation</b>	.....	<b>12</b>
<b>5.2. Conservation</b>	.....	<b>12</b>
<b>5.3. Sauvegarde</b>	.....	<b>12</b>
<b>6. Pour quelle raison on préserve le patrimoine bâti</b>	.....	<b>12</b>

<b>7.</b>	<b>Conclusion</b>	.....	<b>13</b>
<b>Chapitre II</b>		<b>L'Inventaire, notion et méthode</b>	
<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	.....	<b>14</b>
<b>2.</b>	<b>L'inventaire un outil important pour reconnaître le patrimoine bâti</b>	.....	<b>14</b>
<b>3.</b>	<b>Notion de l'inventaire</b>	.....	<b>14</b>
<b>3.1.</b>	<b>Définition du répertoire</b>	.....	<b>15</b>
<b>3.2.</b>	<b>Notion de l'inventaire en Algérie</b>	.....	<b>15</b>
<b>3.3.</b>	<b>Notion de l'inventaire En Suisse</b>	.....	<b>16</b>
<b>3.4</b>	<b>L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada (IBHC)</b>	.....	<b>16</b>
<b>4.</b>	<b>Les fiches d'inventaire</b>	.....	<b>17</b>
<b>5.</b>	<b>Analyse des exemples</b>	.....	<b>20</b>
<b>5.1.</b>	<b>exemple 01 : Répertoire du patrimoine bâti de Chibougamau</b>	.....	<b>20</b>
<b>5.1.1.</b>	<b>Présentation</b>	.....	<b>20</b>
<b>5.1.2</b>	<b>Méthodologie</b>	.....	<b>20</b>
<b>5.1.3.</b>	<b>Quelque fiche d'inventaire</b>	.....	<b>20</b>
<b>5.1.4.</b>	<b>Synthèse</b>	.....	<b>22</b>
<b>5.2.</b>	<b>exemple 02 : Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia</b>	.....	<b>23</b>
<b>5.2.1</b>	<b>Présentation</b>	.....	<b>23</b>
<b>5.2.2.</b>	<b>Méthodologie et démarches de recherche</b>	.....	<b>23</b>
<b>5.2.3.</b>	<b>Quelque fiche d'inventaire</b>	.....	<b>24</b>
<b>5.2.4.</b>	<b>Synthèse</b>	.....	<b>26</b>
<b>6.</b>	<b>conclusion</b>	.....	<b>26</b>
<b>Chapitre III</b>		<b>Cas d'études, connaissance de la ville et production du répertoire</b>	
<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	.....	<b>27</b>
<b>2.</b>	<b>La ville de laghouat</b>	.....	<b>27</b>
<b>2.1</b>	<b>Présentation générale</b>	.....	<b>27</b>
<b>2.2.</b>	<b>Présentation administrative</b>	.....	<b>28</b>
<b>2.3.</b>	<b>Présentation de la commune</b>	.....	<b>29</b>
<b>2.4.</b>	<b>Le cadre historique de la ville</b>	.....	<b>29</b>

2.4.1.	La naissance du ksar de laghouat	.....	29
2.4.2.	La prise de la ville de laghouat par le colon français	.....	32
2.4.3.	La ville pendant la période de l'indépendance	.....	37
2.5.	Le style architectural colonial de la ville de laghouat	.....	39
3.	Conclusion	.....	40
4.	Elaboration de répertoire des édifices remarquable de l'époque française :	.....	41
4.1.	La méthode	.....	41
4.1.1.	Les Travaux préparatoires	.....	42
4.1.2.	Collecte de données sur le terrain	.....	43
4.1.3.	Recherches documentaires	.....	43
4.1.4.	Traitement et saisie des données, Evaluation et hiérarchisation patrimoniales	.....	44
5.	Synthèse : présentation du Répertoire des édifices remarquable de la commune de Laghouat	.....	46
<b>Chapitre IV</b>		<b>CONCLUSION GENERAL</b>	
1.	Conclusion général	.....	61
2.	Liste des figures	.....	62
3.	Liste des photos	.....	64
4.	Annexes	.....	66
5.	Bibliographie	.....	77

## **1- Introduction**

Le patrimoine est l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui, et que nous transmettons aux générations à venir. Il se compose de richesses naturelles et de biens culturels. Sa préservation est indispensable : «la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde. »<sup>1</sup>

Témoin de l'histoire d'un peuple, le patrimoine constitue non seulement une base importante pour la construction des identités mais aussi une assise référentielle pour le changement et le développement de celui-ci. Il permet de comprendre le passé d'une société pour mieux orienter son avenir. Il est l'élément fédérateur entre les générations : passées, présentes et futures. Fil conducteur intergénérationnel, le patrimoine attribut aux nations une confiance en soi grâce au lien séculaire qu'elles tissent avec leur territoire. Il leur accorde la capacité de prendre en charge leur propre destin tout en ayant une identité propre puisée dans les legs laissés par les ancêtres.

Le problème identitaire dans l'Algérie d'aujourd'hui est crucial et passionnel. Engager une réflexion sur la notion de patrimoine et sur ses formes d'appropriation symbolique fait intervenir plusieurs facteurs, mais aussi deux moments de l'histoire : celui de l'Algérie de l'époque française et celui de l'Algérie indépendante.<sup>2</sup>

Le patrimoine culturel acquiert une place de plus en plus importante dans toute politique de développement économique, social et culturel, cependant ce patrimoine n'a pas fait l'objet d'une attention soutenue. Les atteintes naturelles et anthropiques entraînent la dégradation du patrimoine archéologique et historique. Les atteintes anthropiques sont de deux ordres : d'une part le développement urbain qui s'effectue au détriment du parc archéologique, d'autre part les pillages de pierres de taille.<sup>3</sup>

Plus le patrimoine est exposé aux problèmes de destruction, d'oubli, de perte, de pillage.....plus les organismes internationaux mènent des actions de sauvegarde, de préservation et de sensibilisation à l'échelle mondiale confortées par la mise en place d'un cadre juridique adéquat. Cependant, la prise en charge effective et l'application des lois et des dispositions internationales concernant le patrimoine restent inhérentes à l'importance que lui accorde le groupe ou la nation en question et aux moyens dont ils disposent pour le protéger et le conserver.

---

<sup>1</sup> UNESCO. « CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL, Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session Paris, 16 novembre 1972. P01

<sup>2</sup> NABILA OULEBSIR. « Les usages du patrimoine. Monument, musée et politique coloniale en Algérie (1830-1930). » Éditions la maison des sciences de l'homme. P04

<sup>3</sup> NECISSA YAMINA. « Etat du patrimoine culturel en Algérie » 1ère Conférence Régionale Euro-Méditerranéenne. Architecture traditionnelle, méditerranéenne: présent et futur. Conférence Volume. RehabiMed (CAATEEB), Barcelona2007. P130



## 2- Problématique

De l'ensemble de l'héritage historique, le patrimoine bâti reste le plus significatif dans l'identification du degré de civilisation de toute nation, car il reflète tout le génie accumulé durant des siècles dans la prospérité des établissements humains. Il a aussi, largement contribué au façonnage du mode de vie de la société dans tous les détails de la vie quotidienne. C'est ainsi qu'un ensemble très riche de savoir-faire a été mis au point dans la technique de construction et l'adaptation aux contraintes topographiques, climatiques, défensives, etc.<sup>4</sup>

Au cours de l'histoire, l'Algérie a été à la fois l'horizon commun d'innombrables cultures, le lieu de rencontre entre les civilisations, celle-ci en effet, recèle un patrimoine colonial très important qui témoigne d'un échange d'influences pendant une période donnée et qui représente un type de construction illustrant une période significative de l'histoire. Ce patrimoine colonial du XIX siècle, représentatif d'une valeur culturelle, est devenu au fil du temps vulnérable face à des mutations irréversibles. En effet, les héritages coloniaux en Algérie se trouvent de plus en plus menacés par des problèmes d'ordre politique, économique et social, par des étalements urbains et d'immenses opérations de destruction, des séismes ou encore de menaces par des modes d'exploitation irrationnels.

Malgré les lois et le souci de l'Etat algérien de protéger le patrimoine, le patrimoine bâti de l'époque française au niveau national et au niveau de la commune de Laghouat connaît un état de dégradation, d'oubli et de destruction.

Depuis l'indépendance, le patrimoine bâti de l'époque française au niveau de la Commune de Laghouat a connu plusieurs abus, notamment le manque de conservation et d'altération de ses caractéristiques, et sa destruction par intervention dans son entretien sans recours aux moyens et stratégies de conservation reconnus.

Contrairement à l'attention portée par l'ancien palais de Laghouat, nous constatons qu'il existe des monuments français remarquables qui n'ont pas été mis en conservation par les organismes concernés.

Yassine Ouagueni, a déclaré en décrivant l'état du patrimoine en Algérie, que Les édifices monumentaux, Bien que des Operations - au demeurant insignifiantes au regard à la masse considérable des biens historiques qui ont besoin d'une cure - soient prescrites à l'adresse d'un certain nombre de monuments, il n'est pas permis encore de parler d'une gestion rationnelle du patrimoine monumental classé ou non classé, encore moins d'une véritable pratique de la conservation et de la mise en valeur.<sup>5</sup>

‘’ La conservation est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de lui maintenir sa valeur culturelle.’’<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> M. ZOUHIR BALLALOU, <<REVITALISATION URBAINE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE Cas de la Vallée du M'zab>> Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran. Conference Volume. CAATEEB, Barcelona30/07/2013,p78

<sup>5</sup> Yassine Ouagueni. « ALGERIE L'Etat du Patrimoine - un Constat Mitige » heritage at risk , ICOMOS world report 2002/2003 on monuments an sites in danger. P26

<sup>6</sup> article 1-4 , la charte burra 1979

Pour prendre en charge le patrimoine bâti, Pour objet de la conservation des édifices remarquable française dans la commune de Laghouat, il faut le reconnaître et l'identifier

“Identification des biens culturels et naturels : un préalable aux actions de protection, conservation, mise en valeur et transmission,”<sup>7</sup>

L'article 7 de la loi 98-04 énonce : il est établi par le ministère chargé de la culture un inventaire général des biens culturels classés, inscrits sur l'inventaire supplémentaire ou créés en secteurs sauvegardés. L'enregistrement de ces biens culturels s'effectue à partir des listes arrêtées par le ministère chargé de la culture et publiées au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. La liste générale des biens culturels fait l'objet d'une mise à jour tous les dix (10) ans publiée au Journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire.<sup>8</sup>

L'Inventaire général situe des édifices et des œuvres dans leur contexte historique, artistique, sociologique et technique local. Parallèlement, il leur donne sens et place dans un cadre national, européen et international.<sup>9</sup>

Pour but préserver et sauvegarder le patrimoine bâti “En Algérie, la nécessité et l'urgence de réalisation d'un inventaire des biens culturels, qui exprimerait un certain niveau de conscience de la dimension patrimoine culturel.”<sup>10</sup>

Face à cet état de fait, la question principale qui se pose est la suivante :

- **comment arriver à mettre au point une méthode d'inventaire des édifices remarquable à l'époque française dans la commune de Laghouat ?**
- **Sur quelle base pouvons-nous évaluer et hiérarchie ces édifices ?**

---

<sup>7</sup> Frank Braemer Directeur de Recherche CNRS, Université de Nice Sophia Antipolis, « POURQUOI LES INVENTORIES? » l'atelier sur les inventaires à siège de l'Unesco, paris 12/12/2008. P24

<sup>8</sup> Morad BETROUNI Directeur du Patrimoine, « L'inventaire du patrimoine culturel est la construction de l'identité nationale » l'atelier sur les inventaires à siège de l'Unesco, paris 12/12/2008. p41

<sup>9</sup> Jehanne Lazaj , Bruno Malinverno Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la Culture du France, « LES OBJECTIFS DE L'INVENTAIRE: CONNAITRE POUR AGIR » l'atelier sur les inventaires à siège de l'Unesco, paris 12/12/2008. P54

<sup>10</sup> Morad BETROUNI Directeur du Patrimoine, « L'inventaire du patrimoine culturel est la construction de l'identité nationale » l'atelier sur les inventaires à siège de l'Unesco, paris 12/12/2008. P3

### **3- Hypothèses**

- Les méthodes nationales et international doivent être étudiées, ainsi que l'analyse et la comparaison d'exemples d'inventaire et des repertoire, afin d'obtenir une méthode efficace d'inventorier les édifices remarquable de la commune de Laghouat.
- L'évaluation des édifices a pris compte l'état d'authenticité et l'ancinneté, l'usage, ..., selon la charte burra on peut évaluer et hiérarchie les édifices remarquable.

### **4- Objectif de la recherche :**

L'objectif de notre recherche consiste les points suivants :

- établir un répertoire des édifices remarquable de l'époque française dans la commune de Laghouat.
- la contribution dans la conservation de patrimoine bâti colonial.
- Elaborer une base de données patrimoniale qui servira l'outil pour la gestion des ressources patrimoniales

### **5- Terrain de recherche :**

Laghouat connaît plusieurs interventions françaises pendant l'époque coloniale, tel que :

- L'élargissement et l'alignement des voies de circulation.

- La création et l'aménagement des places, comme la place Rondon au centre de la ville coloniale avec les belles constructions et équipements caractérisées par des ouvertures à l'extérieur, et le R.D.C aménagé en arcades, regroupant les équipements militaires et administratifs.

Cette intervention coloniale résulte des patrimoines bâtis colonial, des monuments historique et édifices remarquable

Pour ce résultat d'intervention française on a choisi la commune de Laghouat, pour appliquer notre recherche.

## **6- DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE :**

A – phase de recherche théorique :

Elle consiste en la constitution d'une base de données relative aux sujets traités. L'essentiel de cette phase sera consacré à la lecture d'un corpus de documents portant sur les thèmes de l'inventaire et le patrimoine bâti ; il faudra constituer un état de l'art dans lequel nous retrouvons différents documents, texte, images,...etc. portant sur le thème de l'inventaire. Il s'agira donc de mettre en place une base de données personnelle qui servira de support pour la phase suivante.

B- Phase analytique ou diagnostic :

- Pour un travail plus précis, il faudra revenir à l'histoire de la ville, afin de replacer les différent cas d'études dans leur contexte initial, afin d'en ressortir la valeur patrimoniale.
- Travaux préparatoires, collecte de données sur le terrain, recherches documentaires, traitement et saisie des données et finalement évaluation et hiérarchisation patrimonial afin d'obtenir un répertoire des édifices remarquable.

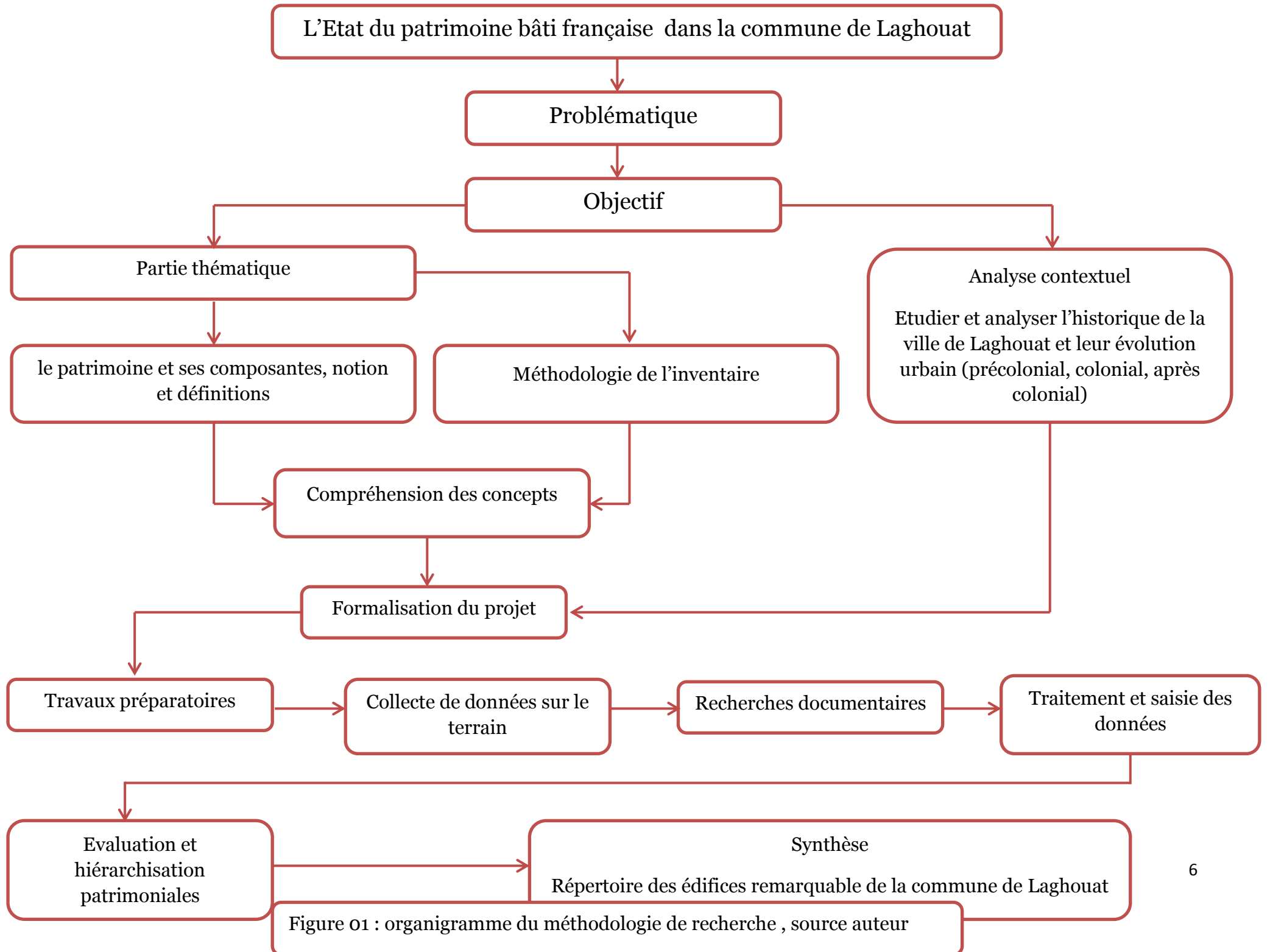


Figure 01 : organigramme du méthodologie de recherche , source auteur

## **4- Structure du mémoire :**

Le plan que nous avons adopté tout au long de cette recherche est le suivant : la recherche comprend la présente introduction et 2 parties,

Première partie contient (03) chapitres complémentaires et la deuxième partie contient (02) chapitres. Le contenu détaillé de chaque chapitre est comme ce qui suit: l'introduction, qui nous a permis de dégager les grandes lignes de notre recherche et de poser les hypothèses.

### **- premier chapitre**

Il s'intitule « le patrimoine et ses composantes : notions et définitions ». Ce chapitre est un préalable nécessaire constituant une assise fondamentale pour l'ensemble du travail. A travers ce chapitre, il est question de définir la notion du patrimoine tout en mettant l'accent sur l'existence d'une panoplie de définitions la concernant.

### **- deuxième chapitre**

L'Inventaire, notion et méthode,, A travers ce chapitre on peut comprendre notre thème l'inventaire , pour produire une méthode et des outils comme la fiche d'inventaire , afin d'atteindre nos objectifs dans cette étude.

### **- troisième chapitre**

Etudier et analyser l'historique de Laghouat et leur évolution urbain pendant les périodes (avant colonial – colonial – après colonial)

Ainsi une Partie pratique qui consiste à établir un répertoire des édifices remarquable de l'époque française dans la commune de Laghouat, par l'application des concepts de la première et le deuxième chapitre.

# Chapitre I :

Des notions et concepts du champ de recherche sur le patrimoine bâti et/ou architectural.

## **1. Introduction :**

Dans ce présent chapitre, nous allons tenter d'éclairer au premier lieu les différentes notions attachées au patrimoine, ainsi les termes qualifiant le bâti. En seconde lieu, nous aborderons la notion de l'inventaire comme un outil de préservation du patrimoine, ainsi les valeurs de classement patrimonial afin de voir l'état dans lequel se présente notre cas d'étude.

## **2. Définition de la notion du patrimoine :**

Selon LAROUSSE ; « Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres »<sup>10</sup>

La notion de patrimoine ne cesse d'évoluer au fil du temps. Le patrimoine est un héritage qui tisse un lien entre les générations passées, présentes et futures. Ainsi, le patrimoine est un facteur d'identité pour un pays, une région, une communauté, un individu<sup>11</sup>

F. CHOAY quant à elle, définit le patrimoine comme « l'expression qui désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets qui rassemble leur commune appartenance au passé: œuvres et chefs-d'œuvre des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les Savoirs faire des humains. »<sup>12</sup>

## **3. Termes qualifiant le bâti :**

### **3.1 . Patrimoine bâti :**

Le patrimoine bâti comprend les lieux, les bâtiments et les monuments reconnus comme ayant une valeur historique. Il peut s'agir, par exemple, d'un édifice, d'une maison, d'un champ de bataille, d'un fort, d'un site archéologique, d'un paysage culturel, d'un canal ou d'un district historique.

Le « patrimoine bâti » comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale dont il s'agit de garantir la pérennité. Selon l'approche traditionnelle, aujourd'hui encore dominante, le patrimoine bâti s'identifie aux « monuments remarquables » (châteaux, églises, places, jardins...), à l'architecture vernaculaire ou même industrielle, jusqu'à comprendre le « petit patrimoine populaire » : un répertoire d'objets singuliers et autonomes auxquels s'appliquent les outils de protection, d'entretien, de conservation et de restauration<sup>13</sup>

---

10-Petit Larousse illustré, dictionnaire encyclopédique, édition : le seuil, 1988.

11- Nabila OULEBSIR : les usages du patrimoine, Monuments, musée et politique coloniale en Algérie (1830-1930) Edition de la maison des sciences de l'homme, p302

12-Françoise CHOAY, l'Allégorie du patrimoine, édition du seuil 1992,1996, 1999, p09

13- CPDT, Conférence Permanente du Développement Territorial , Federation Wallonie Bruxelles, [https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2\\_secteur\\_14.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_secteur_14.pdf)



### **3.2 . Patrimoine Architectural :**

Selon le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREC)<sup>14</sup>, le patrimoine architectural englobe les monuments historiques, c'est-à-dire les édifices classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Le patrimoine architectural constitue un ensemble bien plus vaste qui comprend également le patrimoine que l'on qualifie parfois de non protégé, de pays ou de proximité."

L'expression «patrimoine architectural» est considérée comme comprenant les biens immobiliers suivants:<sup>15</sup>

**Les monuments :** on entend par monuments toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations.

**Les ensembles architecturaux :** par ce qualificatif on désigne tout groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique.

**Les sites :** sont des œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituent des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

### **3.3 . Biens culturels immobiliers :**

Par l'Article. 8 Loi n° 98-04, Les biens culturels immobiliers comprennent les monuments historiques, les sites archéologiques, les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent: - l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, - le classement, - la création en "secteurs sauvegardés"<sup>16</sup>.

---

14- Le patrimoine architectural: Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand. Rédaction : Isabelle Bonal ; Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 - FÉVRIER 2002 ; p.01

15- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985 ; Article 1

16- Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel

L'article premier de la Convention de La Haye prévoit la définition suivante des biens culturels :

- Les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis ci-dessus.
- Les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles définis à l'alinéa a, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles définis à l'alinéa a; et,
- Les centres comprenant un nombre considérable de biens culturels qui sont définis aux alinéas a et b, dits « centres monumentaux ».<sup>17</sup>

#### **3.4. Edifices remarquable :**

On entend pour le terme de « édifice remarquable », un ouvrage architectural de proposition importante, d'une importance particulière, remarquable en raison des intérêts qu'il présente<sup>18</sup>.

#### **3.5. Place publique :**

La place publique est un espace public non bâti, desservi par des voies, entouré généralement par des bâtiments, affecté aux piétons ou/et aux véhicules. C'est un lieu ouvert et accessible à tous, indépendamment de la position sociale ou de l'origine des individus. Elle prend plusieurs formes et différentes dimensions<sup>19</sup>.

---

17- La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999).

18- M. Ait Hamouda Ibrahim, enseignant d'architecture à l'Institut d'Architecture et d'Urbanisme Blida 1, encadreur de mémoire.

19-Dictionnaire française LAROUSSE l'édition de 1996.

#### 4. Les valeurs patrimoniales :

Dans une perspective patrimoniale, les valeurs peuvent être définies comme un ensemble de caractéristiques ou de qualités positivement perçues par certains individus ou groupes d'individus<sup>20</sup>.

Riegl (1903)	Lipe (1984)	Burra Charter (1999)	Frey (1997)	English Heritage (1997)
ancienneté historicité commémoration usage nouveau	économique esthétique associative/symbolique informatif	esthétique historique scientifique sociale (incluant les valeurs spirituelle, politique, nationale, etc.)	économie option existence legs prestige éducation	culturelle éducative/académique économique fonctionnelle récréative esthétique

Figure 02 : les principales typologies de valeurs, source : Randall F. Mason: Professeur associé, Préservation historique Université of Pennsylvania School of Design-Philadelphia

#### 4.1. Valeurs patrimoine Selon la charte de Burra :

"Par valeur culturelle, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses significations, par ses documents et par les lieux et objets qui y sont associés"<sup>21</sup>.

- A- Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent porter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes.
- B- La matière d'un bien ou d'un lieu comprend toutes ses parties physiques, y compris ses composantes, son contenu et ses objets mobiliers.
- C- Le contexte désigne la zone entourant un lieu ou un bien, ce qui comprend l'ensemble du panorama et des liens visuels que l'on y découvre.
- D- L'usage signifie les fonctions d'un lieu ou d'un bien ainsi que les activités et les pratiques qu'il peut accueillir.
- E- Les associations sont les relations particulières qui existent entre les gens et un lieu.
- F- Par signification, on entend ce qu'un lieu ou bien patrimonial signifie, indique, évoque ou exprime<sup>22</sup>.

20-Randall F. Mason: Professeur associé, Préservation historique Université of Pennsylvania School of Design, [http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf](http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf)

21-Charte de Burra, charte d'ICOMOS Australie pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle.

22- idem.

## **5. Les processus de mise en valeur du patrimoine :**

### **5.1. Préservation :**

Le mot vient du sens exact de la protection (protéger), prendre des précautions pour mettre à l'abri d'un mal éventuel. Le fait d'empêcher l'altération, la perte et d'assurer la sauvegarde" <sup>22</sup>.

Ce terme est pratiquement synonyme de celui de sauvegarde. Il désigne toute action qui vise à assurer la protection du patrimoine architectural et naturel. Cette action prend en règle générale appui sur des dispositions légales. Elle fait appel à des techniques d'entretien, de consolidation.

**Valorisation :** action de mettre en valeur quelque chose, une des mesures appliquée sur le patrimoine qui ressemble toutes les mesures afin de valoriser et redonner l'importance au bâtiment ancien.

### **5.2. Conservation :**

Terminologie du mot en architecture, la notion de conservation définie le recours à des techniques et procédés matériels, s'appuient sur de majeure principale servant à maintenir les édifices dans leur intégrité physique. La conservation vise à préserver l'objet architectural de l'altération et de la destruction ; Elle exclut toute intervention qui amènerait des modifications et, de manière plus générale afin de garantir la transmission de message à de nouvelles générations<sup>23</sup>.

### **5.3. Sauvegarde :**

Action désigne l'identification, la préservation, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revitalisation des ensembles historiques ou traditionnels et en guise de leur environnement<sup>24</sup>.

## **6. Pour quelle raison on préserve le patrimoine bâti :**

Le patrimoine possède une valeur pour ses caractéristiques propres et aussi pour ce qu'il évoque et représente. Si nous souhaitons le conserver, il a besoin d'être protégé, car la perte du patrimoine est la perte d'une part de notre identité.' Les biens culturels sont particulièrement menacés par les conflits armés et, dans certains cas, par l'occupation qui en résulte. Comme ces biens reflètent la vie d'une communauté, son histoire et son identité, sa préservation aide à reconstruire une communauté brisée, rétablir son identité et créer un lien entre son passé, son présent et son avenir. De plus, les biens culturels de quelques peuples apportent leur contribution au patrimoine culturel de l'humanité entière. C'est pourquoi, la perte ou les dommages de tels biens appauvrissent l'humanité. ' >><sup>25</sup>

---

22- Grand Larousse encyclopédique. En dix volumes, Edition Larousse, Paris, 1960-1964.

23- la Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes historiques ratifiée en 1987 à Washington.

24- La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976).

25- Unesco- Foire aux Questions concernant la Convention de La Haye et ses deux Protocoles.

[http://www.unesco.org/culture/pdf/action\\_normative/faq\\_fr\\_14dec2009.pdf](http://www.unesco.org/culture/pdf/action_normative/faq_fr_14dec2009.pdf)

## **7. Conclusion :**

D'après le premier chapitre qui concerne les notions sur le patrimoine, les termes qualifiant le bâti et les valeurs patrimoniales, on peut élaborer une base des données autour de notre champ de recherche, ainsi permet également de connaître les raisons et l'importance de la préservation du patrimoine bâti.

# Chapitre II :

L'Inventaire, notion et méthode.

### 1. Introduction :

Le patrimoine est souvent fragile, vulnérable et parfois même menacé de disparaître, pour différentes raisons : son âge, les phénomènes de mode, le mauvais état des structures ou des bâtiments, le nombre élevé de touristes qui visitent un site, etc. Le patrimoine possède une valeur pour ses caractéristiques propres et aussi pour ce qu'il évoque et représente. Si nous souhaitons le conserver, il faut le reconnaître et l'identifier, car la perte du patrimoine est la perte d'une part de notre identité. Notre regard sur le passé et sur l'avenir détermine les choix de transmission que nous faisons aux générations futures.

### 2. L'inventaire un outil important pour reconnaître le patrimoine bâti :

L'inventaire du patrimoine bâti comme principal but de connaître la valeur patrimoniale des biens culturels immobiliers et d'évaluer les mesures à mettre en place afin de protéger, conserver et mettre en valeur ce patrimoine bâti.

L'inventaire constitue un outil essentiel pour la gestion des ressources, de quelque nature qu'elles soient. Il est indispensable à l'élaboration et à l'exécution des politiques concernant la préservation et la présentation du patrimoine culturel. Un nombre considérable de monuments et sites, d'objets de musée et d'autres témoignages de notre patrimoine culturel, physique et non physique, existe dans le monde. Ce n'est que lorsqu'ils sont convenablement recensés, identifiés et classifiés que l'on peut établir et mener à bien des programmes assurant leur protection<sup>24</sup>.

### 3. Notion de l'inventaire :

L'opération d'inventaire a pour principal objectif d'approfondir la connaissance du patrimoine présent. Cette connaissance est un préalable essentiel pour mener des actions de préservation, de valorisation, de restauration et de sensibilisation du patrimoine.

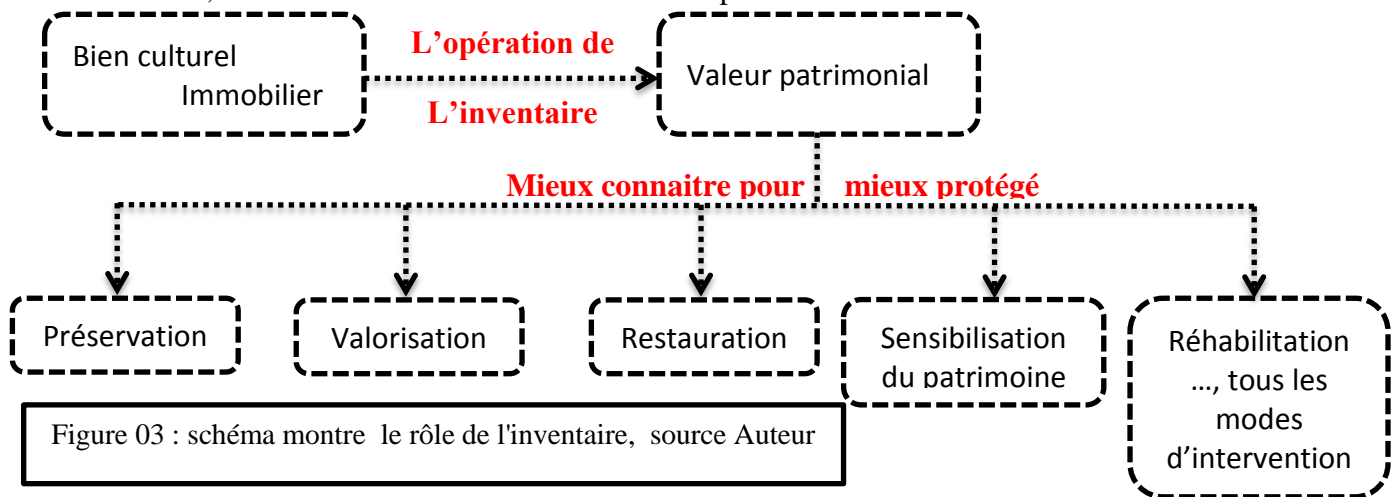


Figure 03 : schéma montre le rôle de l'inventaire, source Auteur

24- Préface , musées et monuments XIX , Meredith H, Skyes, manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier UNESCO .

### **3.1 Définition du répertoire:**

Selon le dictionnaire Media-dico le répertoire est un « inventaire, table, recueil où les matières sont rangées dans un ordre qui les rend faciles à trouver, recueil de connaissances ». <sup>25</sup>

L'objectif du répertoire des biens culturels est de constituer une banque de données pour connaître ce patrimoine et donc le préserver et assurer sa transmission aux générations futures.

### **3.2 Notion de l'inventaire en Algérie :**

En matière d'identité l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel et le classement des biens culturels mobiliers et immobiliers sont des actes souverains de construction, de restauration et de consolidation de l'identité nationale qui vont déterminer l'architecture patrimoniale de la nation. L'acte d'inventaire et l'acte de classement doivent être fondés sur une approche totale intégrale du patrimoine culturel qui passe nécessairement par le rejet du concept de périodisation qui a morcelé notre perception du patrimoine culturel (à chacun son fragment d'histoire). <sup>26</sup>

L'inventaire est l'outil premier de connaissance, de planification et de gestion de tout patrimoine englobe les différents domaines du patrimoine immobilier classé et non classé, le patrimoine mobilier et le patrimoine immatériel. En Algérie, environ 10% des biens matériel et immatériel sont inventoriés et à même d'enrichir la base de données du centre de catalogage, et de permettre à terme de gestion des patrimoines du pays.

**« L'inventaire du patrimoine culturel est la construction de l'identité nationale » c'est ainsi que se définit la notion d'inventaire en Algérie pour monsieur Mourad Betrouni** Directeur du patrimoine. Il ajoutera dans INVENTAIRE, les Acte/INVENTORIES, proceeding, « l'inventaire et le classement des biens culturels mobilier et immobilier constituent les indicateurs fondamentaux d'identification et de caractérisation du capital patrimonial national : le sommier de consistance identitaire de la nation algérienne. La conservation et la restauration sont les deux autres indicateurs essentiels de la préservation et de la mise en valeur de ce sommier de consistance identitaire. »  
Ce n'est qu'à partir de 1870 que le besoin de réalisation d'un inventaire s'est ressenti suite aux différentes préoccupations concernant la conservation et la sauvegarde des objets d'art et des monuments historiques.

---

25- Dictionnaire Mediadico, [www.notrefamille.com/dictionnaire](http://www.notrefamille.com/dictionnaire).

26- Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques. Direction de la restauration et de la conservation du patrimoine culturel, direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel. 2007



Il ajoutera : « pour la première fois, en 1872, un architecte, attaché au service des monuments de France, Edmont-clément-marie-louis-duthois, est dépêché en Algérie pour étudier et entrevoir la restauration de monuments arabes, un geste symbolique mis en avant pour arrêter et empêcher les démolitions des biens immeubles médiévaux et ottomans. Louis duthois sera nommé premier architecte en chef des monuments historiques en Algérie. »

### **3.3 Notion de l'inventaire En Suisse :**

Depuis de nombreuses années, les autorités chargées de la protection du patrimoine bâti en Suisse et à l'étranger, établissent un inventaire, c'est-à-dire un répertoire des bâtiments et objets présentant un intérêt reconnu au titre de la protection du patrimoine. Ce fichier fait l'objet d'une mise à jour permanente. Il signale un nombre relativement élevé d'immeubles ou d'objets intéressants datant des périodes diverses, y compris des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

A Genève, l'établissement d'un inventaire a commencé en 1977, après l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS).

L'inscription à l'inventaire porte sur des immeubles et des monuments de l'histoire, de l'art ou de l'architecture, qui présentent un intérêt archéologique, historique, artistique, scientifique ou éducatif qui a ce titre, méritent d'être protégés. Elle est une mesure de protection prévue par LPMNS, aux côtés du classement et du plan de site.

### **3.4 L'Inventaire des bâtiments historiques du Canada (IBHC)**

L'IBHC, un inventaire architectural de grande envergure, a été réalisé principalement au cours des années 1970, et des mises à jour partielles ont eu lieu par la suite. Pour les fins du présent inventaire, l'IBHC répertorie 439 bâtiments associés à la Nouvelle-France. Ces bâtiments auraient été construits avant 1760 bien que, pour la plupart d'entre eux, la date de construction n'a été qu'estimée, ce qui nécessiterait une recherche complémentaire. (On trouve copie de la liste en annexe). Par contre, la date de construction de 147 de ces bâtiments a été validée, soit par une source extérieure à l'IBHC (66 cas), soit par une étude réalisée par l'équipe de l'IBHC (12 d'entre eux) soit que les édifices ont une date connue, par exemple, par la présence d'une pierre avec une date (69 bâtiments). Ces 147 bâtiments pourraient être intégrés à notre inventaire sans autre démarche de recherche. Comme il s'agit avant tout d'un inventaire architectural, les données pertinentes pour l'INF sont toutefois peu nombreuses, comprenant principalement la localisation (le nom du bâtiment, la ville, l'adresse civique et le géocode), l'usage actuel et initial, l'emplacement, l'architecte et constructeur, l'année de construction et le statut juridique.. Le fichier de l'IBHC

comprend aussi d'autres données, qui n'ont pas été retenues comme pertinentes. C'est les cas des informations architecturales, de même que certains champs incomplets ou qui n'ont pas été mis à jour, particulièrement ceux relatifs au lieu archéologique, à l'état du bâtiment, au style et au propriétaire. En adoptant cette approche, on laisse de côté un nombre important (292) de bâtiments identifiés dans l'IBHC mais pour lesquels on ne dispose pas de datation fiable. L'intégration de ces bâtiments s'effectuerait en deux temps. Dans un premier temps, une fois l'ensemble de la phase I complétée, il s'agirait de comparer la liste des sites de l'IBHC non retenus initialement avec les données recueillies dans l'Inventaire projeté. Lorsque qu'un bâtiment aurait été identifié par une autre source, on intégrerait les données de l'IBHC le concernant dans l'Inventaire du patrimoine immobilier de la Nouvelle-France. Les bâtiments qui demeureraient sur la liste des sites non retenus pourraient faire l'objet d'une recherche ponctuelle en phase III<sup>27</sup>.

#### **4. Les fiches d'inventaire :**

- **En suisse :** Selon l'Inventaire suisse de l'architecture 1850-1920 (INSA), La structure des données est simple. La description des articles qui apparaît dans l'inventaire est donc basé sur les données suivantes<sup>28</sup>:
  - ✓ nom de la rue, numéro d'assurance
  - ✓ nom du bâtiment
  - ✓ dates
  - ✓ type (habitation, bureau de poste, gare, etc.)
  - ✓ fonction d'origine, fonction actuelle
  - ✓ propriétaire original, sponsor
  - ✓ architecte, entrepreneur
  - ✓ la description
  - ✓ résumé historique
  - ✓ référence aux plans
  - ✓ référence aux sources et bibliographie
  - ✓ photo (reproduite si possible)

---

27- Projet d'inventaire du patrimoine immobilier de la NOUVELLE-France, Rapport présenté à la Commission des biens culturels du Québec et au ministère de la Culture et des Communications du Québec 2000 ,p 40.

28- Patrimoine architectural: méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, Presse du Conseil de l'Europe, 1993, p 55

• **En France :**

Tel que mentionné précédemment, l'Inventaire du patrimoine immobilier de la France se distingue des approches adoptées jusqu'ici. En effet, les inventaires de patrimoine bâti ont d'abord et surtout porté sur l'architecture, bien que quelques éléments d'histoire et/ou de mémoire y aient été intégrés. Il fallait donc prévoir l'intégration de divers types d'informations, qu'elles soient architecturales, fonctionnelles, historiques et mémorielles, au sein de la fiche-type de l'inventaire projeté <sup>29</sup>.

<b>EXEMPLE DE FICHE/SAMPLE RECORD</b>	
<b>(Remplie avec des données documentaires de l'Inventaire Général, - France/Completed with data from the Inventaire Général, France)</b>	
1.1 Name of Building: <i>Nom de l'édifice</i>	THE ROUND HOUSE THEATRE
1.2 Record Number: <i>Numéro d'identification</i>	94071/00
1.3 Location: <i>Localisation</i>	ENGLAND LONDON NW1 CHALK FARM ROAD TQ 283 843
2.1 Functional Type: <i>Fonction d'origine</i>	TRANSPORT - LOCOMOTIVE SHED
2.2 Present Function: <i>Utilisation actuelle</i>	THEATRE
2.3 Date of Building: <i>Datation</i>	1846-7
2.4 Associated Persons and organisations: <i>Personnes et institutions associées</i>	ROBERT STEPHENSON (Engineer) LONDON & NORTH WESTERN RAILWAY (Owner)
3.1 Building Materials: <i>Matériaux de construction</i>	Wall: BRICK Roof: SLATE
3.2 Physical Condition: <i>Etat de conservation</i>	FAIR
4.1 Protection Status: <i>Protection</i>	II*; 10.6.1954




Figure 03 : exemple fiche d'inventaire, source Presse du Conseil de l'Europe, 1993

**EXEMPLE DE FICHE/SAMPLE RECORD**

**(Remplie avec des données documentaires de l'Inventaire Général, France/Completed with data from the Inventaire Général, France)**

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 1.1 | Nom de l'édifice:<br><i>Name of Building</i>  | CENTRE CULTUREL ANDRE<br>MALRAUX PAVILLON BALTARD  |
| 1.2 | Numéro d'identification:<br><i>Record number</i>                                    | 00049971   |
| 1.3 | Localisation:<br><i>Location</i>  | Pays: FRANCE<br>Région: ILE DE FRANCE<br>Département: 94<br>Canton: NOGENT SUR MARNE<br>Commune: NOGENT SUR MARNE<br>Adresse: VICTOR BASCH (RUE)<br>Cadastré: 1983 Y 103<br>LAMBERT 1 0610200 X-0125850Y |
| 2.1 | Fonction d'origine:<br><i>Functional Type</i>                                       | EDIFICE COMMERCIAL - HALLE   |
| 2.2 | Utilisation actuelle:<br><i>Present Function</i>                                    | CENTRE CULTUREL  |
| 2.3 | Datation:<br><i>Date of Building</i>  | DEBUT 3E QUART 19E SIECLE  |
| 2.4 | Personnes et institutions associées:<br><i>Associated persons and organisations</i> | BALTARD VICTOR (ARCHITECTE)  |
| 3.1 | Matériaux de construction:<br><i>Building Materials</i>                             | Murs: VERRE-FONTE-FER<br>Toit: VERRE EN COUVERTURE   |
| 3.2 | Etat de conservation:<br><i>Physical condition</i>                                  | RESTAURE   |
| 4.1 | Protection:<br><i>Protection status</i>   | CLASSE M.H.1982  |



170

Figure 04 : exemple fiche d'inventaire, source Presse du Conseil de l'Europe, 1993

## **5. Analyse des exemples :**

### **5.1 exemple 01 : Répertoire du patrimoine bâti de Chibougamau**

#### **5.1.1. Présentation :**

Cet inventaire du patrimoine bâti de la ville de Chibougamau a été réalisé par la Société d'histoire régionale de Chibougamau, entre le 15 août et le 25 novembre 2016. Il présente 14 bâtiments, ainsi qu'un ensemble de 91 bâtiments. Ceux-ci prennent place dans les secteurs du centre-ville et du périmètre urbain.

#### **5.1.2. Méthodologie :**

Trois principaux critères ont été considérés pour identifier le caractère patrimonial des bâtiments. Ces derniers sont l'intérêt historique, l'intérêt ethnologique et l'intérêt architectural. Pour chacun des bâtiments, l'inventaire contient une description du bâtiment tel qu'il paraît actuellement, ainsi qu'un historique. Les recherches historiques ont été effectuées dans les archives et les publications. Des entrevues ont aussi été menées auprès de propriétaires et de personnes ayant fréquentés les bâtiments.

#### **5.1.3 Quelques fiches d'inventaire :**

## École Vatican II

291, rue Wilson



Figure 8 Le bâtiment en 1967



Figure 9 Le bâtiment en 2016

### Description

L'école Vatican II est une école primaire construite en 1967. Ce bâtiment de deux étages possède un plan qui combine une section circulaire et une section rectangulaire. La section circulaire accueille les salles de classe, la bibliothèque, ainsi que la salle de récréation, alors que la section rectangulaire contient le gymnase et la cafétéria. Les salles de classe sont disposées en forme d'étoile sur les deux étages de la section circulaire. Au premier étage, une pièce servant de salle de récréation est située au centre des classes. Les salles de classe sont munies de fenêtres panoramiques. Le bâtiment détient une fondation en béton et une structure à ossature métallique. Le toit est plat et le revêtement des murs extérieurs est en brique et en tôle. Les fenêtres sont de formes rectangulaires et placées en bandeau, dans la section circulaire. La porte principale est vitrée et des balcons sont situés à l'avant et à l'arrière du bâtiment.

### Historique

L'école primaire Vatican II est inaugurée en 1967 par la Commission scolaire de Chibougamau. Les plans sont conçus par l'architecte Roland Dupéré et la construction est effectuée par la compagnie Jolicoeur et Sainte-Croix. En 1967, l'école accueille 575 élèves. Elle est composée de 20 classes, dont 18 classes primaires et 2 classes de maternelle. La première directrice est Sœur Alma-Rose Girard. Lors de son ouverture, dans les années 1960, l'école Vatican II est un bâtiment moderne qui se distingue des autres écoles de la ville de Chibougamau. Ce bâtiment est considéré comme un chef d'œuvre utilitaire et architectural. L'espace intérieur est utilisé au maximum. Les corridors sont absents, au profit d'une pièce centrale qui sert de salle de récréation. Le bâtiment possède un style harmonieux et un cachet moderne. Cette école est conçue pour l'application de la méthode pédagogique de l'école active.

Figure 05 : exemple fiche d'inventaire, source la Société d'histoire régionale de Chibougamau

473, 3<sup>e</sup> Rue

Nom actuel : Hôtel Chibougamau



Figure 20 Le bâtiment en 2016



Figure 21 Le bâtiment dans les années 1950

### Description

L'hôtel Chibougamau Inn est construit en 1951. Ce bâtiment de 2 étages possède un plan rectangulaire, qui est composé de trois volumes distincts juxtaposés. La fondation est en béton et la structure est à ossature moderne en bois, ainsi qu'en maçonnerie en blocs de béton. La section de gauche a un toit en fausse mansarde qui est recouvert d'un matériau d'imitation, alors que les sections du centre et de droite ont des toits à deux versants droits qui sont recouverts de bardeaux d'asphalte. Les toits de ces deux dernières sections sont coiffés de parapets en matériau d'imitation similaire au toit de la section de gauche. Les élévations de l'avant et du côté gauche sont revêtues de pierre. Une tour en pierre avec un toit conique prend place à l'avant, ainsi qu'un porche. La porte principale est vitrée et les fenêtres sont rectangulaires. Deux balcons sont situés à l'avant du bâtiment et une cheminée longue le

### Historique

La première partie de l'hôtel Chibougamau Inn est bâtie en 1951. Une deuxième partie de forme et de dimension semblables est ajoutée du côté gauche, au début des années 1950. Ces deux parties correspondent aujourd'hui à la section située à gauche du bâtiment. Celle-ci est identifiable par les sept fenêtres qui prennent place au deuxième étage. Au tout début, les élévations du bâtiment sont recouvertes de papier brique. Par la suite, un revêtement de bois en planches à clins de couleur blanche est installé. Dans les années 1960, l'hôtel Chibougamau Inn compte une réception, une cuisine, une salle à manger, un bar et 16 chambres qui sont pour la plupart situées au deuxième étage. Des chambres extérieures de type cabines sont aussi construites. Ces dernières sont disposées en «L» à l'arrière et sur le côté gauche du bâtiment.

Figure 05 : exemple fiche d'inventaire, source la Société d'histoire régionale de Chibougamau

**5.1.4. Synthèse :** Chacun des bâtiments étudiés dans le cadre de cet inventaire détient un caractère patrimonial. En regard de l'intérêt historique, les bâtiments ont une ancienneté relative, qui correspond à la période de construction de la ville, dans les années 1950 et 1960. Aussi, un nombre considérable de bâtiments sont associés à des personnes et à des groupes qui ont marqués l'histoire de la ville de Chibougamau. Au niveau de l'intérêt ethnologique, certains bâtiments témoignent d'un

mode d'établissement qui est propre aux villes minières du Québec et de l'Amérique du Nord. Cette réalité se traduit dans un premier temps par l'existence d'un quartier résidentiel bâti par une compagnie minière, et dans un deuxième temps par l'importance des établissements hôteliers sur la rue commerciale. En ce qui concerne l'intérêt architectural, les bâtiments affichent une rareté relative, selon la période de construction de la ville. Par exemple, les bâtiments scolaires construits dans les années 1950 ont un revêtement en brique rouge, que l'on ne retrouve pas sur plusieurs bâtiments de la ville. Il en va de même pour les bâtiments commerciaux et gouvernementaux bâties dans les années 1960, et dont le revêtement est souvent en brique.

### **5.2 exemple 02 : Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia**

#### **5.2.1 Présentation :**

Cet inventaire du patrimoine bâti de la MRC (**Les municipalités régionales de comté**) de La Matapédia avait comme principaux objectifs de répertorier et de dresser une fiche sommaire pour environ 400 bâtiments patrimoniaux, essentiellement construits avant 1920, et une fiche exhaustive pour le quart d'entre eux qui possèdent une valeur patrimoniale supérieure; de faire état de la problématique entourant la conservation du patrimoine bâti dans chacune des municipalités de la MRC, notamment au niveau des pertes patrimoniales encourues et des outils mis en place ; de proposer, tant pour la MRC que les municipalités locales, des moyens législatifs, incitatifs et de sensibilisation à mettre en place pour mieux protéger les éléments significatifs du patrimoine bâti et suggérer des moyens pour mettre en valeur les bâtiments d'intérêt patrimonial supérieur.

#### **5.2.2 Méthodologie et démarches de recherche :**

L'ensemble des 400 biens présélectionnés ont donc fait l'objet d'une fiche sommaire. Le contenu de cette fiche sommaire reprend les items suivants :

6. Données administratives : Nom du bien, ID, type de bien, adresse (no civique, voie, municipalité, MRC), les coordonnées GPS, le statut juridique).
7. Données architecturales : Catégorie fonctionnelle (fonction d'origine), état physique, état d'authenticité, plan au sol, nombre d'étages, matériaux (structure, fondations, élévations, toit, portes et fenêtres), annexes, saillies, types de portes, fenêtres et lucarnes, ornementation.
8. Données historiques : Date ou période de construction connue ou estimée (rôle d'évaluation).
9. Photographies.



### 5.2.3 Quelques fiches d'inventaire :

Inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Matapédia

#### Amqui

##### Pont Beauséjour

Le pont couvert Beauséjour possède une valeur patrimoniale supérieure. Sa valeur repose d'abord sur son architecture. Il est typique des ponts couverts fort répandus dans les campagnes québécoises entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. Il appartient notamment au type « town » élaboré et retient l'attention par son bon état d'authenticité malgré qu'il ne soit plus sur son site d'origine. La valeur patrimoniale du pont Beauséjour tient aussi à son histoire. Il est construit en 1932 au-dessus de la rivière du Brûlé dans le rang Beauséjour de la municipalité de Sainte-Odile-de-Rimouski (maintenant fusionnée à Rimouski). En 2005, il est déménagé dans un parc à Amqui au-dessus de la rivière Matapédia.



##### Histoire

Le pont Beauséjour est construit en 1932 au-dessus de la rivière du Brûlé dans le rang Beauséjour de la municipalité de Sainte-Odile-de-Rimouski. Désaffecté pendant plusieurs années, le pont Beauséjour est cédé par la municipalité à Amqui qui le restaure et le déménage, en 2005, dans un parc situé au centre de la ville où il enjambe la rivière Matapédia.

##### Pont des Anses-Saint-Jean

Le pont couvert des Anses-Saint-Jean possède une valeur patrimoniale supérieure qui repose d'abord sur son architecture. Il est typique des ponts couverts fort répandus dans les campagnes québécoises entre le début du 19<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. Il appartient notamment au type « town » élaboré et retient l'attention par son bon état d'authenticité. L'intérêt patrimonial du pont des Anses-Saint-Jean tient aussi à son histoire. Il est construit en 1931 au-dessus de la rivière Matapédia sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Joseph-Labre, contiguë au village d'Amqui, grâce à des subventions gouvernementales pour lutter contre le chômage.



Figure 06 : exemple fiche d'inventaire, source patri arch

### Ancienne Banque de Montréal, 62, rue du Pont

L'ancienne Banque de Montréal possède une valeur patrimoniale supérieure. Cette valeur repose notamment sur son usage. L'établissement d'une succursale bancaire dans le village d'Amqui constitue une étape importante dans son développement et rappelle l'époque de son essor économique. Sa valeur patrimoniale tient également à son histoire. Le bâtiment est construit vers 1920, ou peut-être avant, fort probablement pour la Banque Nationale, première succursale bancaire d'Amqui, qui devient en 1924, la Banque Canadienne Nationale. La Banque de Montréal acquiert l'édifice en 1930. Il témoigne aussi de l'époque où la rue du Pont était, avec le boulevard Saint-Benoît, l'artère principale commerciale d'Amqui. La particularité architecturale du bâtiment ajoute à sa valeur patrimoniale. Il témoigne du courant Beaux-Arts fort répandu dans la construction des bâtiments institutionnels au cours des premières décennies du 20<sup>e</sup> siècle. De plus, il possède encore plusieurs éléments anciens comme les fenêtres traditionnelles en bois, le revêtement en brique, le toit en pavillon recouvert de tôle à baguettes et plusieurs éléments du programme décoratif (fronton coiffant l'avancée centrale, corniche moulurée, platebandes et chaînages en brique). Le bâtiment aurait toutefois besoin d'être restauré.



#### Histoire

La Banque Nationale est la première succursale bancaire à s'installer à Amqui. Elle est d'abord située sur la rue Principale (boulevard Saint-Benoît Ouest) et ouvre ses portes en 1904. Vingt ans plus tard, elle devient la Banque Canadienne Nationale. Celle-ci est déménagée, à un moment indéterminé, sur la rue du Pont. Par conséquent, il est fort possible que le bâtiment sis au 62, rue du Pont, construit vers 1920, ou peut-être avant, ait accueilli au départ la Banque Nationale.

En 1925, la Banque Molson fusionne avec la Banque de Montréal. Son expansion rapide l'amène à trouver de nouveaux locaux. En 1930, la Banque de Montréal acquiert l'édifice de la Banque Canadienne Nationale de la rue du Pont.

Après 1986, à une date indéterminée, la Banque de Montréal quitte ce bâtiment. Aujourd'hui, il loge un centre de conditionnement physique.

Figure 07 : exemple fiche d'inventaire, source patri arch

#### **5.2.4 Synthèse :**

L'inventaire proprement dit du territoire de la MRC, s'est déroulé en plusieurs étapes :

1) démarrage et travaux préparatoires, 2) la collecte d'informations sur le terrain pour plus de 400 bâtiments ou ouvrages d'intérêt patrimonial, 3) le traitement et la saisie des données, 4) la recherche documentaire sommaire.

#### **6. Conclusion :**

Dans ce chapitre, à travers les définitions de terme « inventaire » et l'analyse des exemples, on résulte les points suivant :

La réalisation du répertoire des édifices remarquable dans l'aire d'étude se fait on suivant ces étapes:

1- la collecte d'information : les documents écrite et graphique (carte, plan).

2- la visite du site : cette étape consiste a réalisé trois relevés, le relevé photographique, le relevé métrique et le relevé des informations qui seront contenues dans la fiche de base de données, c'est-à-dire les caractéristiques architecturales et descriptives (type et forme des composantes, matériaux, état physique...).

3- Traitement et le classement des données : Le traitement et le classement est réalisé à l'aide d'une base de données. Les données et les fiches sont structurées comme suit :

a/ les données architecturales de base, l'année de construction et les données concernant la transformation.

b/ une brève description sur la base de divers critères : situation, dimension, type de décor.

c/ les données relatives aux ouvrages et aux sources.

d/ les photographies et les plans.

# Chapitre III :

Cas d'étude, connaissance de la ville  
et production du répertoire

## **1. INTRODUCTION :**

Dans ce chapitre on abordera la présentation de la ville de Laghouat, tel que

La ville de Laghouat est pleine d'évènements historiques, elle connaît plusieurs époques, le début de la naissance de la ville de Laghouat comme un Ksar au début de 10<sup>ème</sup> siècle, mais il était toujours en dehors des évènements qu'a connu le Maghreb (comme ; la colonisation Romaine, Espagnol). Le système de défense du ksar de Laghouat était formé d'une citadelle (des remparts, des tours et des portes et d'autres systèmes de fortifications).

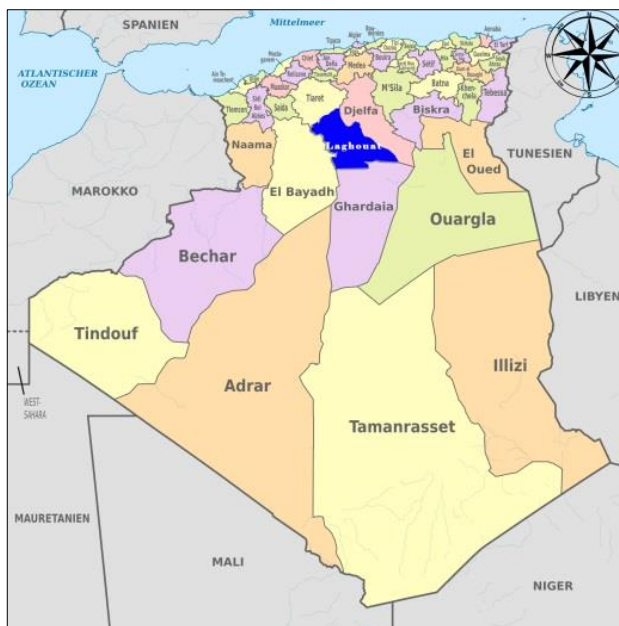
La prise le Ksar de Laghouat en 4 décembre 1852 par le colon Français après une grande résistance et plus difficile par les habitants originaux, le colon a déblayé tant bien que mal comme le fort Ben Abdallah qui est construit par les habitants, les ruines de la ville primitive.

## **2. LA VILLE DE LAGHOUAT :**

### **2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE :**

La wilaya de Laghouat est située dans le plateau Saharien du côté sud, et celle considère comme la porte de grand-sud. Au niveau urbain elle s'éloigne de 410 Km au sud de la capitale d'Algérie, la R.N n° 01 franchi cette wilaya qui contribue dans le développement par les échanges socio-économique.

La wilaya de Laghouat est limitée par ; au Nord-Est Djelfa, Nord-Ouest Tiaret, Sud-Ouest El Bayadh, Sud Ghardaïa.

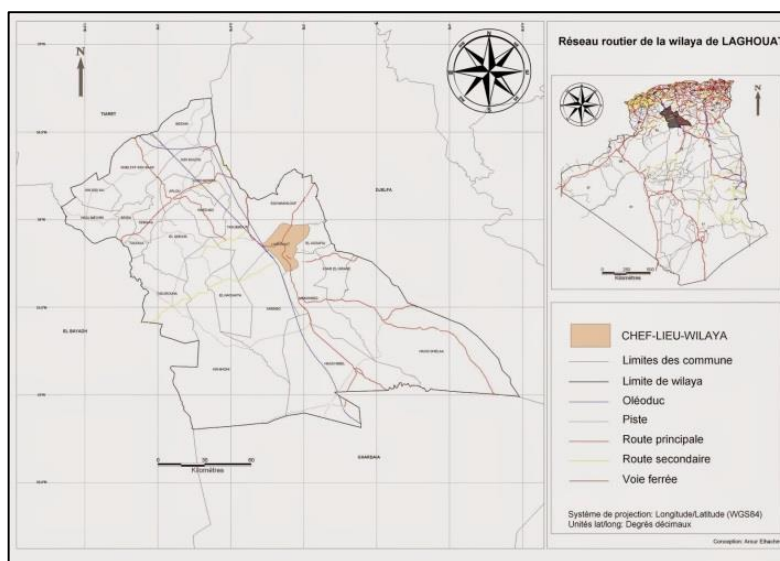


**Figure 08.** La carte d'Algérie.  
**Source :** internet, traité par l'auteur

## 2.2 PRÉSENTATION ADMINISTRATIVE :

La commune de Laghouat est limitée par ; au Nord par la commune Sidi Mekhlouf, au Nord-Ouest par la commune Tadjemout, au Sud-Ouest par la commune El Kheng, Sud-Est par la commune Ben Nacer Ben Chohra à l'Est par la commune El Assafia.

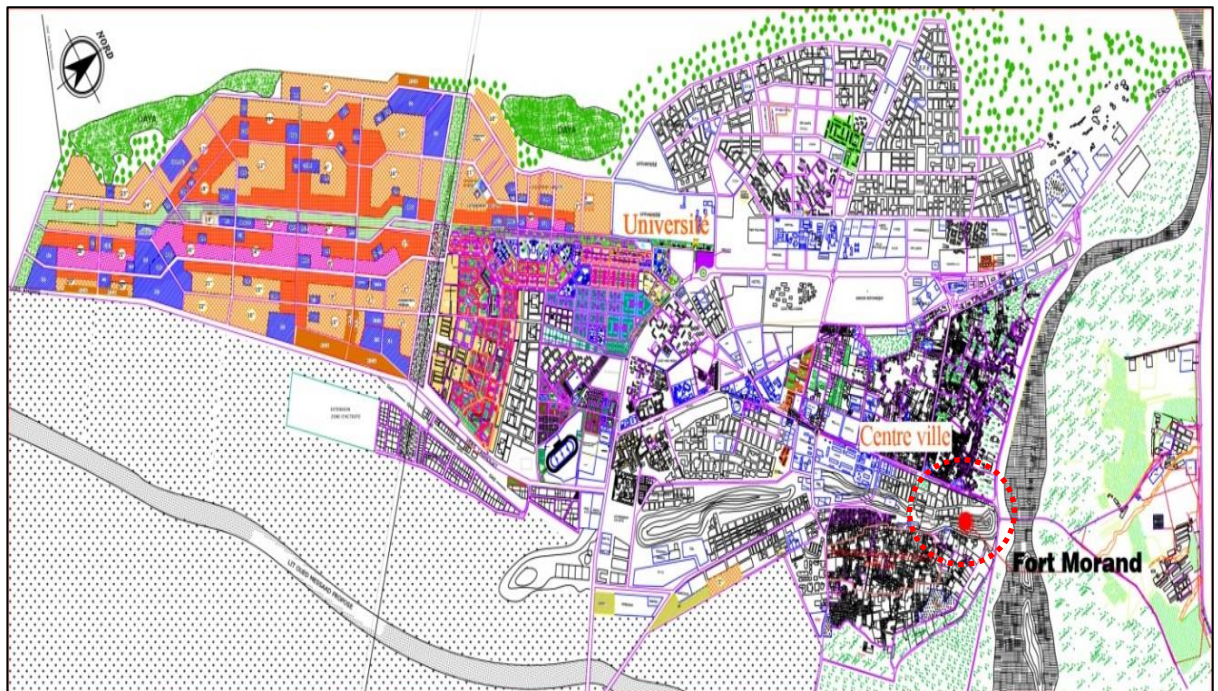
Au niveau du plan administratif, la wilaya de Laghouat composée par 10 Dairas et 24 communes.



**Figure 09.** La carte de La wilaya de Laghouat.  
**Source :** internet, traité par l'auteur.

### 2.3 Présentation De La Commune :

La ville de Laghouat parmi les villes Algérienne, qui possèdent beaucoup de monuments historiques comme le Fort Morand. Ce dernier est situer au côté Est de la ville.



**Figure 10.** La ville de Laghouat  
**Source :** URBATIA (La ville de Laghouat).

### 2.4 LE CADRE HISTORIQUE DE LA VILLE :

#### 2.4.1 LA NAISSANCE DU KSAR DE LAGHOUAT :

Pour déterminer la naissance le Kasr de Laghouat et son développement à travers le temps, on citera les principaux événements importants qui sont passés sur la ville, ces informations à partir du livre (Note sur l'histoire de Laghouat) par l'écrivain ; E. Mangin :

- ❖ Concernant la période de création de l'Laghouat, le récit indiqué autour de cette ville a fondée en 1045 selon l'écrivain Mangin qu'a dit : *« il est bien difficile d'indiquer l'époque à laquelle Laghouat fut fondée. Il semble rationnel d'admettre qu'une très petites bourgade existait de longue date sur cette partie du cours de l'Oued-Djedi, ou les nomades trouvaient toujours de l'eau. Cette bourgade fut souvent détruit et ses habitant dispersés. Toutefois, elle*

*se releva de ses ruines, et sa fondation définitive semble dater des premières années de l'arrivée HILALIENNE vers 1045 ».*

- ❖ *Le mot de Laghouat est arrivé à partir du mot de oasis (Gaouth) et le pluriel de ce mot est (Laghouat), l'écrivain E. Mangin nous donne l'origine de ce mot : « Le mot (Gaouth) est, en effet, employé pour désigner une maison entourée d'un jardin et du pluriel auquel on ajouta l'article, on eut El-Aghouat, dont nous avons fait Laghouat ».*
- ❖ *« Leur population s'augmentait de tous les malheureux que la guerre forçait à quitter leur pays (les villages qui se passaient dans le Tell et dans la région des Haut-Plateaux) ».*
- ❖ *« Vers 1698, vint s'établir au ksar-Ben-Bouta le marabout Si-El-Hadj-Aissa (né à Telmcen en 1668 et mourut à Laghouat), il acquit, par ses connaissances et sa piété, une grande influence sur les ksour des environs et les Arabes nomades ».*
- ❖ *« Vers 1708, le sultan du Maroc, Mouley-Abd-el-Malek, vint avec une nombreuse armée établir son camp à l'ouest de la ville et lui imposa une tribu ».*
- ❖ *L'émergence de deux tribus et chaque tribu a établi son propre ksar, selon Mangin : « Une partie assez vaste de l'oasis séparait la ville en deux quartiers, autour desquels s'étendaient les jardins. La ville de l'ouest était habitée par les Oulad-Serghine, celle de l'Est par les Oulad-Half ».*
- ❖ *« Vers 1727, Laghouat a fait sa soumission au dey de Médéa, Cheban-Zenaghi, et passa sous la domination des Turcs. Auxquels elle paya le faible impôt annuel de 700 réaux ».*
- ❖ *« Vers la fin 1784, refusèrent de se soumettre à cette obligation et ne s'émurent pas outre mesure du voisinage du bey et de son armée. Effectivement, après plusieurs combats malheureux livrés dans la plaine qui s'étend au Nord-Ouest de la ville ».*
- ❖ *« L'année suivante (1785), le bey d'Oran, Mohammed-el-Kebir promit au dey d'Alger de punir la ville rebelle ».*
- ❖ *« en 1837, un certain El-Hadj-el-Arbi, des Ouled-Serghin, eut une vive contestation avec Ahmed-ben-Salem au sujet de certaines propriétés et fut chassé de Laghouat, couvert d'humiliation. Il se retira à Zenina (actuellement elle Daïra en Djelfa) et proposa à l'émir Abd-el-Kader de lui soumettre le Sahara ».*
- ❖ *Ben Nacer Ben Chohra a joué un rôle important à la scène de l'histoire de la ville de Laghouat et son personnage reste aujourd'hui dans les âmes des habitants de la Laghouat. L'écrivain a dit sur cette personne : « 1834-1854: Le Cheikh Ben Nacer Ben Chohra organisait la tribu*



de Larbaa, dans le grand territoire pour défendre leur ville sacré de Laghouat et arrêter les envahisseurs, mais les moyens de guerre étaient dés équilibrés. Malgré cette situation, Ben Nacer Ben Chohra a persisté dans sa lutte, en demandant de l'aide des autres tribus, Chaânba (bouchoucha), Oued Souf, des princes du Hoggar. Il s'exilait, enfin, en Syrie où il est enterré à Damas »<sup>28</sup>.

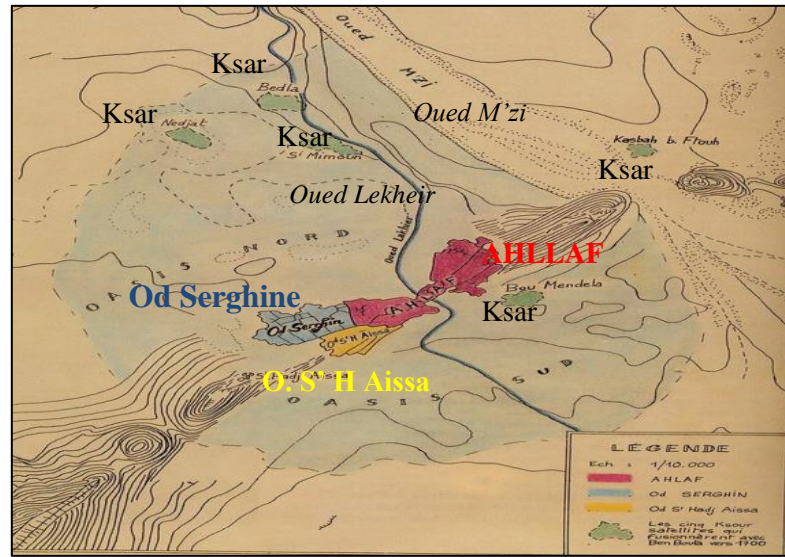


Figure 11. Laghouat ou El Arouat au 17e siècle d'après l'écrivain ; HIRTZ Georges.  
 Source : <http://rouighibachir.over-blog.com/>

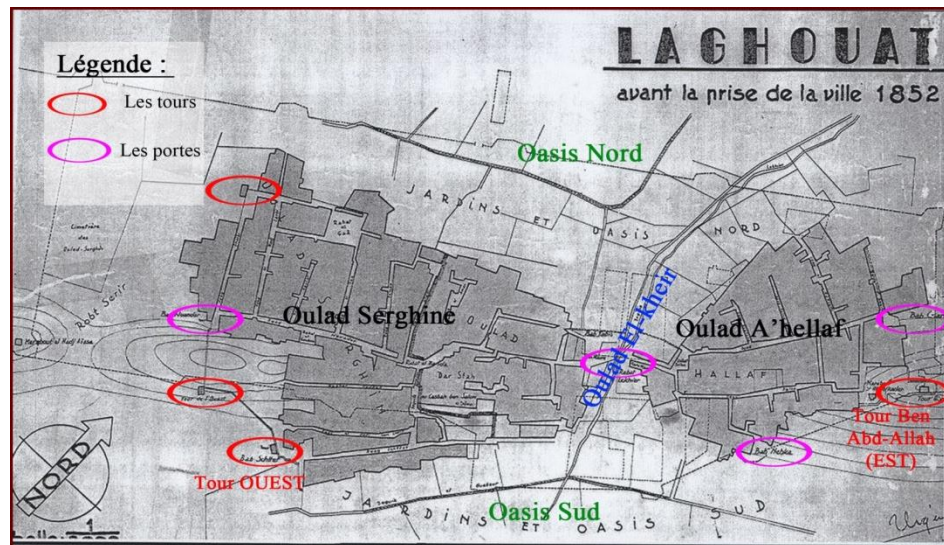
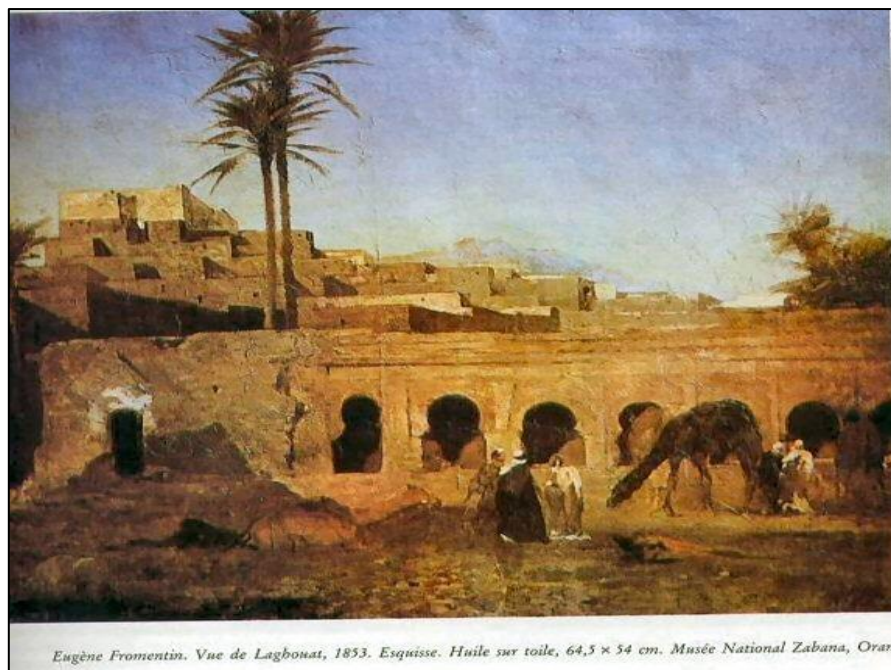
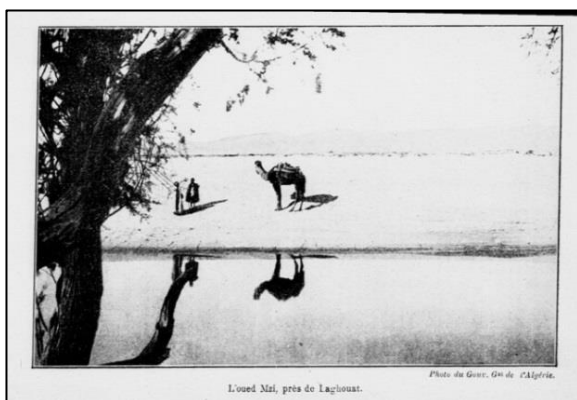


Figure 12. Carte de Laghouat avant 1852. L'origine inconnue.  
 Source : <http://rouighibachir.over-blog.com/>

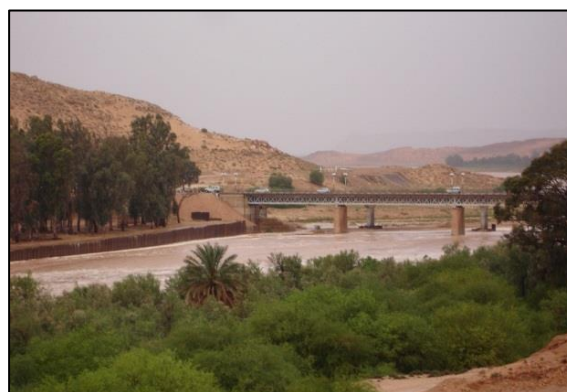
28- E. Mangin. Note sur l'histoire de Laghouat. Édition: Adolphe Jourdan Libraire. Année : 1895. Pages: 22, 23, 26,33, 34, 35, 47.



**Photo 01.** EUGÈNE Fromentin, vue de Laghouat, 1853, Esquisse. Huile sur toile 65.4 x 34cm. Musée national Zabana, Oran, Algérie.  
Source : <http://rouighibachir.over-blog.com/>



**Photo 02.** Oued M'Zi.  
Source : PIESSÉ Louis., livre Alger et ses environs.



**Photo 03.** Oued M'Zi en 2015  
Source : Google Image

## 2.4.2 LA PRISE DE LA VILLE DE LAGHOuat PAR LE COLON FRANÇAIS :

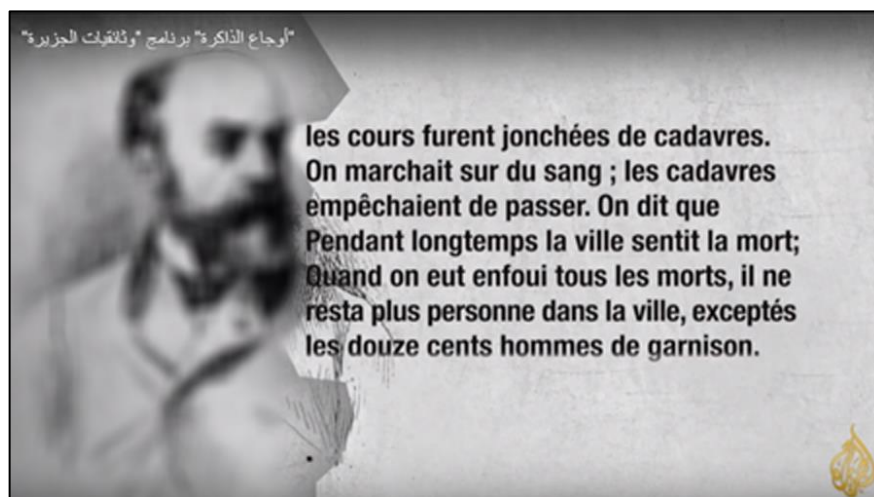
La prise de la ville de Laghouat par les colons en 4 décembre 1852<sup>29</sup>. Après une résistance considérable de la part des habitants locaux, forçant le colonisateur à utiliser des armes chimiques (le périmier holocauste dans le monde). D'après l'écrivain SOLEILLET Paul dans son livre

---

29 - (PPSMVSS) de la ville de Laghouat.

(l'Afrique occidentale : Algérie, Mزاب, Tildikelt), qui a dit : « *Les maisons en ont été bâties par des Laghoutia ; ils avaient abandonné l'oasis en 1852, au moment de l'arrivée des Français* »<sup>30</sup>.

Dans son livre (un été dans le Sahara), l'auteur ; EUGÈNE Fromentin a expliqué les catastrophes qui a fait par le colon pour l'occupation de cette ville, il a dit : « *Le côté de l'est n'est pas visiblement souffert. Les murs extérieurs ont à peine reçu quelques boulets, toute l'attaque ayant porté du côté opposé. Quant à la porte qui n'a pas été canonnée, elle conserve ses lourds battons raccommodés avec du fer, son immense serrure de bois et ses arcs boutants entrans de palmiers. Elle est pratiquée dans l'épaisseur d'une tour massive et percée de meurtrières de loin, on dirait un trou carré et noir, inscrit dans la façade lumineuse de la tour, et inscrivant lui-même un petit carré de lumière ; c'est le commencement d'une rue qui se montre à travers la porte. Le porche a dix pas de long ; des enfoncements ménagés de chaque côté dans la largeur de la tour, avec une double rangée de banquettes, en font une sorte de vestibule, au besoin, se transforme en corps de garde* ». <sup>31</sup>



**Photo 04.** EUGÈNE Fromentin explique l'holocauste par le colon.

**Source :** AL- DJAZIRA DOCUMENTAIRE, Titre : Douleurs de la mémoire, 2017.

L'intervention sur le vieux Ksar de Laghouat pour la création d'une ville militaire selon (loi 28 mars 1871)<sup>32</sup> qui a déterminée la division de l'Algérie en deux régions ; (Nord : civile,

30 - SOLEILLET Paul. L'Afrique occidentale (Algérie, Mزاب, Tildikelt). Édition : Avignon imprimerie de F. Seguin aîné 13 rue Bouquerie. Année : 1877. page :13.

31 - EUGÈNE Fromentin. Un été dans le Sahara. Édition : paris, libraire plon, les petits fils de plon et nourrit, imprimeurs –éditeurs-8, rue garancière, 6°. Année : 1853. Pages : 105,106.

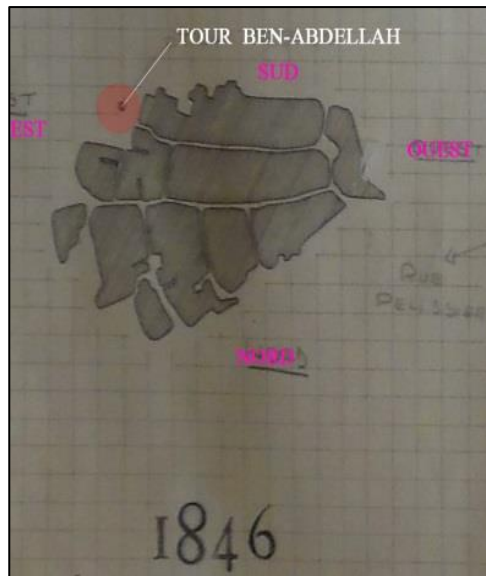
32 - (PPSMVSS) de la ville Laghouat.

Sud : militaire). Cette ville a présentée l'intention du colon français de développer son extension à la profondeur du Sahara Algérien. La planification a connu deux étapes.

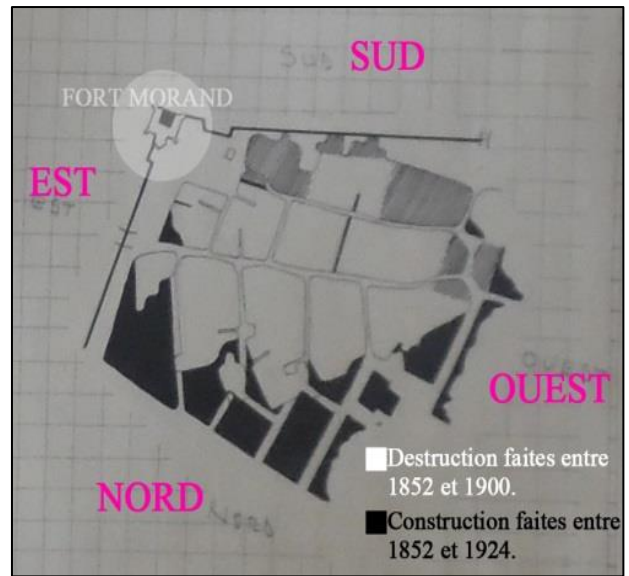
#### **A. La première étape (1852-1924) :**

D'abord par deux commandements, le Général DU BARAIL puis le général MARGUERITTE. Le général DU BARAIL a déblayé les ruines du ksar primitif après les combats et puis le général MARGUERITTE qui a planifié la ville.

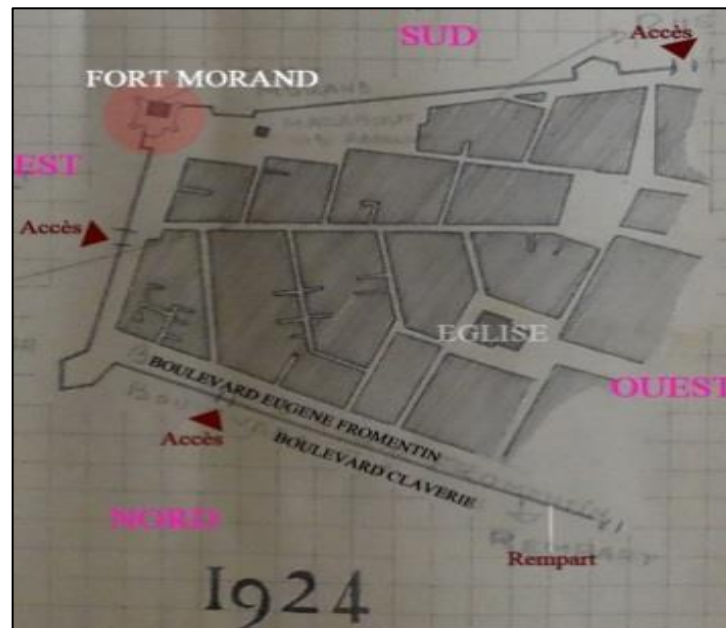
Le principe de planification ses villes par les génies militaires ; La première règle avec laquelle travaillaient les ingénieurs du génie militaire est la régularité. Le périmètre de l'enceinte est le premier élément à dessiner, il doit se rapprocher le plus possible d'une forme régulière : c'est la forme de l'enceinte et l'emplacement des portes qui déterminent la régularité des tracés des rues et des voies. Il est conseillé par le comité de respecter le parallélisme entre la direction du mur de l'enceinte et celles des rues principales de la ville cette règle doit permettre aux troupes de rejoindre au plus vite l'enceinte les portes de la ville doivent être placée dans l'axes des deux rues principales. Les ingénieurs travaillaient avec un savoir géométrique pour mettre en place les systèmes de défense. Grille orthogonale a toujours représenté le schéma géométrique le plus utilisé pour l'organisation des territoires colonisés. Pour les militaires, ce choix semble répondre à un souci économique d'efficacité et à des règles esthétiques communs à une époque. Il est nécessaire pour eux de tendre par tous les moyens vers la régularité : elle représente la symétrie et l'orthogonalité.



**Figure 13.** Le Ksar avant l'époque coloniale  
*Source* : Musée communal, 2018.  
(Traité par l'auteur).



**Figure 14.** L'intervention sur le ksar par le colon entre les périodes 1852 et 1924  
*Source* : Musée communal, 2018.  
(Traité par l'auteur).



**Figure 15.** La planification par le colon après la période 1924  
*Source* : Musée communal, 2018. (Traité par l'auteur)

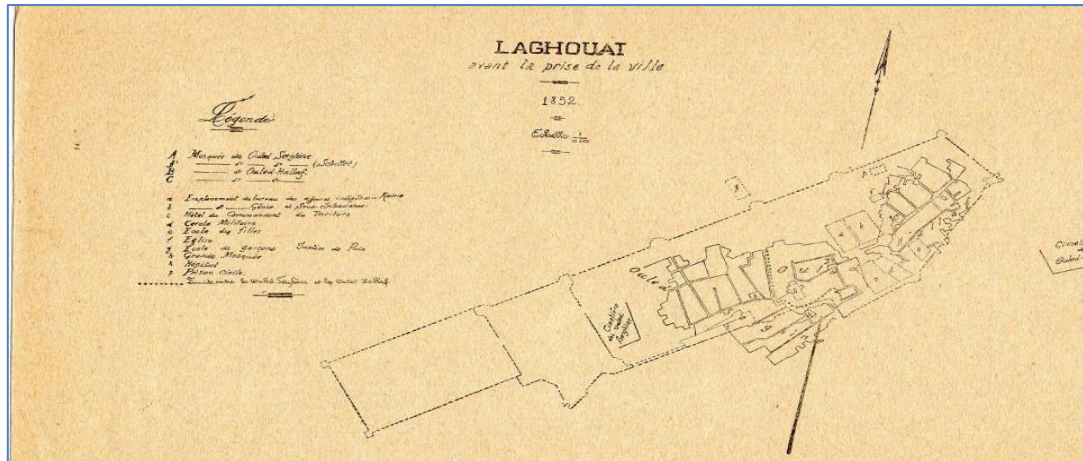


Figure 16. La première partie pour la planification la ville par le colon.

Source : <http://rouighibachir.over-blog.com/>

**B. La deuxième étape (1924-1962):**

L'extension de la ville effectuée en dehors de l'enceinte pendant l'occupation Française vers le sens Sud-Ouest (Boulevard de l'indépendance) qui devient un axe porteur de croissance. Cette extension a été de manière très ordonnée qui a respecté la logique typologique en gardant l'alignement de nouveau parcours de cette ville (Fig II.10).

A l'intersection de cet axe avec l'axe Nord-Sud de l'oasis Nord (avenue Cassaigne) actuellement qui s'appelle 1er novembre, forment un nœud important, marqué par un rond-point, mettant en évidence la porte d'Alger.

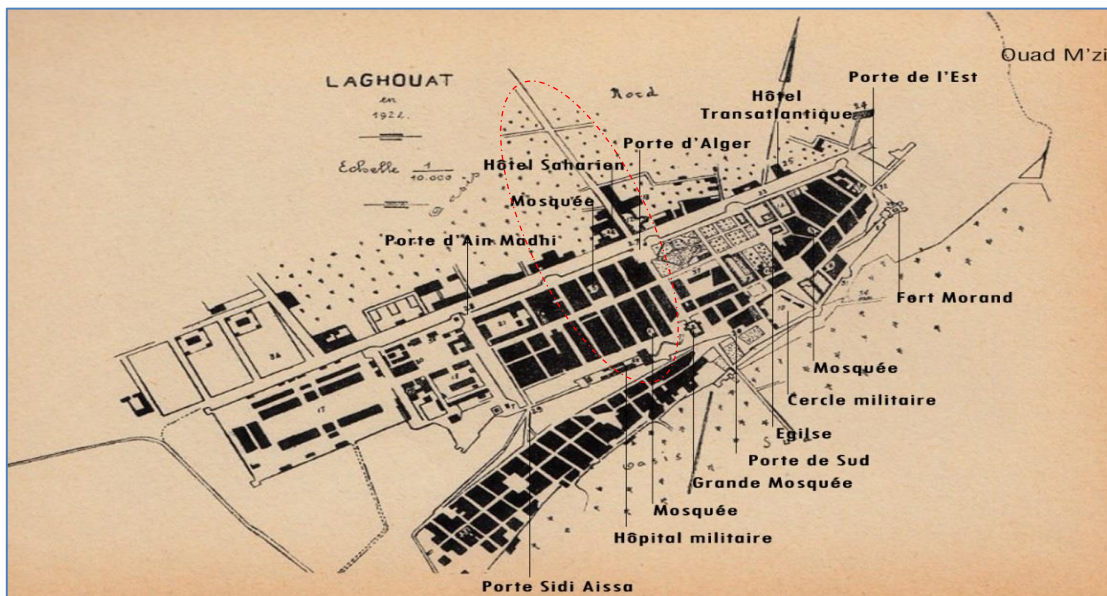


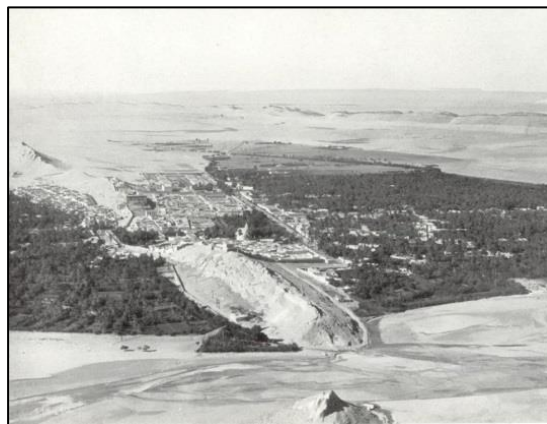
Figure 17. Plan cadastral de la ville de Laghouat après la colonisation (en1924).

Source : <http://rouighibachir.over-blog.com/> (traité par l'auteur)



**Photo 05.** Vue sur la ville de Laghouat avant 1924

**Source :** [www.delcampe.net](http://www.delcampe.net)



**Photo 06.** Vue sur la ville de Laghouat d'après 1924

**Source :** <http://rouighibachir.over-blog.com/>

### **2.4.3 LA VILLE PENDANT LA PÉRIODE DE L'INDÉPENDANCE :**

Après l'indépendance la ville, Laghouat a connu un grand développement, mais La présence des obstacles naturelle comme (Oued M'zi à côté Nord-Est, le mamelon Tizegrarine, les deux oasis Nord et Sud) limitent le développement de la ville aux ces sens, à ce moment-là la ville a développé vers Sud-Ouest, Ouest et Nord

Le tissu actuel composé par des lotissements de l'oasis nord et les différentes opérations ; habitat collectif sous forme de ZHUN ou des petites cités, constitue dans sa totalité un échec en matière d'architecture et d'urbanisme, à travers le non-respect la continuité entre le vieux ksar et les opérations nouvelles sur la ville.

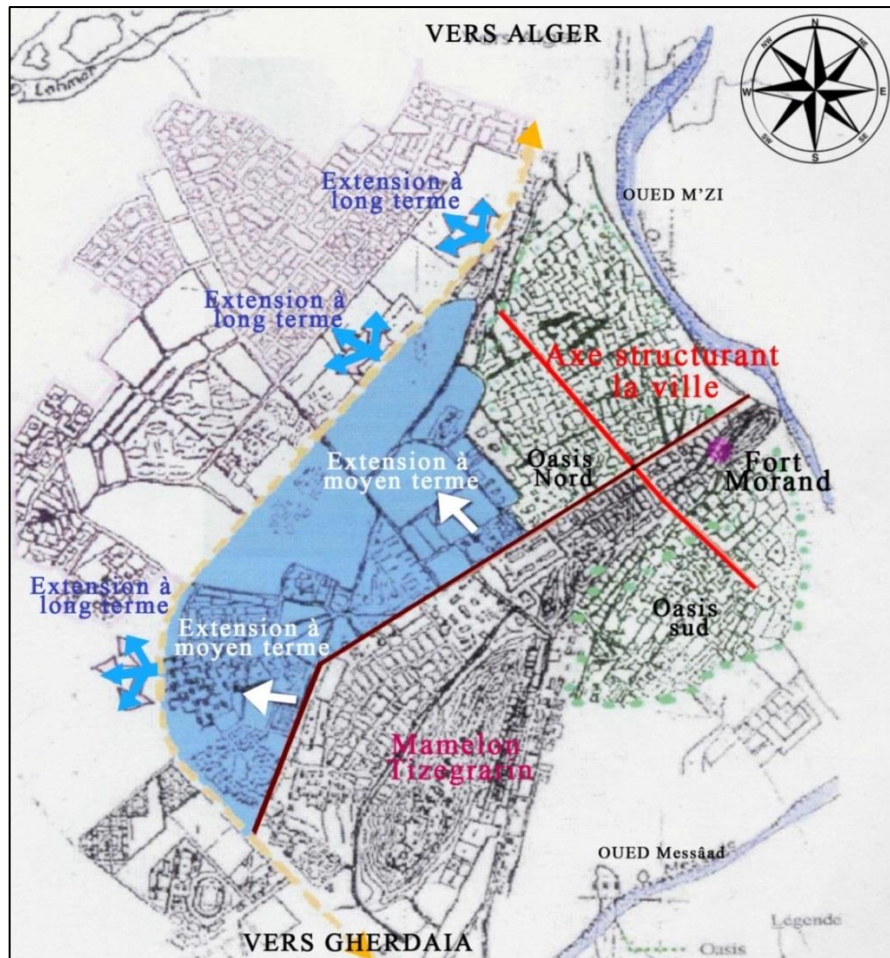


Figure 18. L'extension la ville de Laghouat après l'indépendance.

Source : OTHMANI. Marabout Zohra, thèse de magistère, étude d'un cas ; Laghouat.

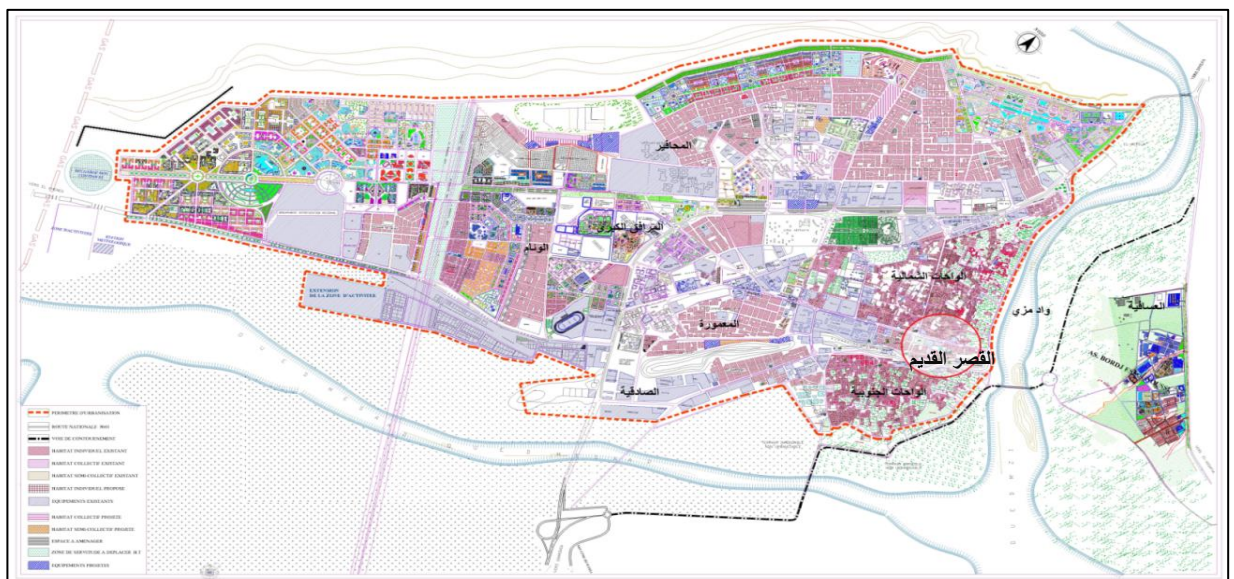


Figure 19. Plan directeur de la ville de Laghouat.

Source : URBATIA de la ville de Laghouat.



## 2.5 LE STYLE ARCHITECTURAL COLONIAL DE LA VILLE DE LAGHOAUT :

### 2.5.1 LE STYLE NÉO-CLASSIQUE (EMPIRE) :

D'après une recherche profonde pour sortir le style architectural colonial utilisé pour les édifices gouvernementaux coloniaux comme le bâtiment qui est situé dans l'avenue Marguerite, le style est considéré comme le style Empire qui a apparu dans la période (1800-1830) en France, ce style a les caractéristiques suivantes :

- apparition des fenêtres en plein-cintre ou serlienne (demi-cercle).
- encadrement des fenêtres finement soulignées.
- balcons filants au-dessus de la corniche.
- disparition du portail plat au profit du portail en plein-cintre.
- façades scindées par des bandeaux horizontaux.
- la statuaire plus fréquemment qu'auparavant.
- la numérotation des rues apparaît.
- unité de l'ensemble (exemple : rue de Rivoli) <sup>33</sup>



**Photo 07.** Vue rue de Rivoli à France  
**Source :** Fiche technique ; Courant et style architecturaux



**Photo 08.** Avenue Marguerite.  
**Source :** photo d'archive la ville de Laghouat

---

33- Fiche technique ; Courant et style architecturaux. Collège Théophile Gautier, Neuilly. 2007-2008. page : 11



**Photo 09.** Avenue MARGUERITE (février 2018).  
Source : photo par l'auteur



**Photo 10.** Traitement la façade (février 2018).  
Source : photo par l'auteur

### 3. Conclusion :

La prise le Ksar de Laghouat en 4 décembre 1852 par le colon Français après une grande résistance et plus difficile par les habitants originaux, le colon a déblayé tant bien que mal comme le fort Ben Abdallah qui est construit par les habitants, les ruines de la ville primitive. Le colon est considéré la ville de Laghouat comme une ville militaire, par la création des édifices militaires comme les deux Forts ; le Fort Bouscaran en 1857, le Fort Morand en 1856, ce qu'il a réfléchi l'intention de développer son extension à la profondeur du Sahara Algérien.

Laghouat connaît plusieurs interventions françaises pendant l'époque coloniale, tel que :

- L'élargissement et l'alignement des voies de circulation.
- La création et l'aménagement des places, comme la place Rondon au centre de la ville coloniale avec les belles constructions et équipements caractérisées par des ouvertures à l'extérieur, et le R.D.C aménagé en arcades, regroupant les équipements militaires et administratifs.

#### 4. Elaboration de répertoire des édifices remarquable de l'époque française :

##### 4.1 La méthode :

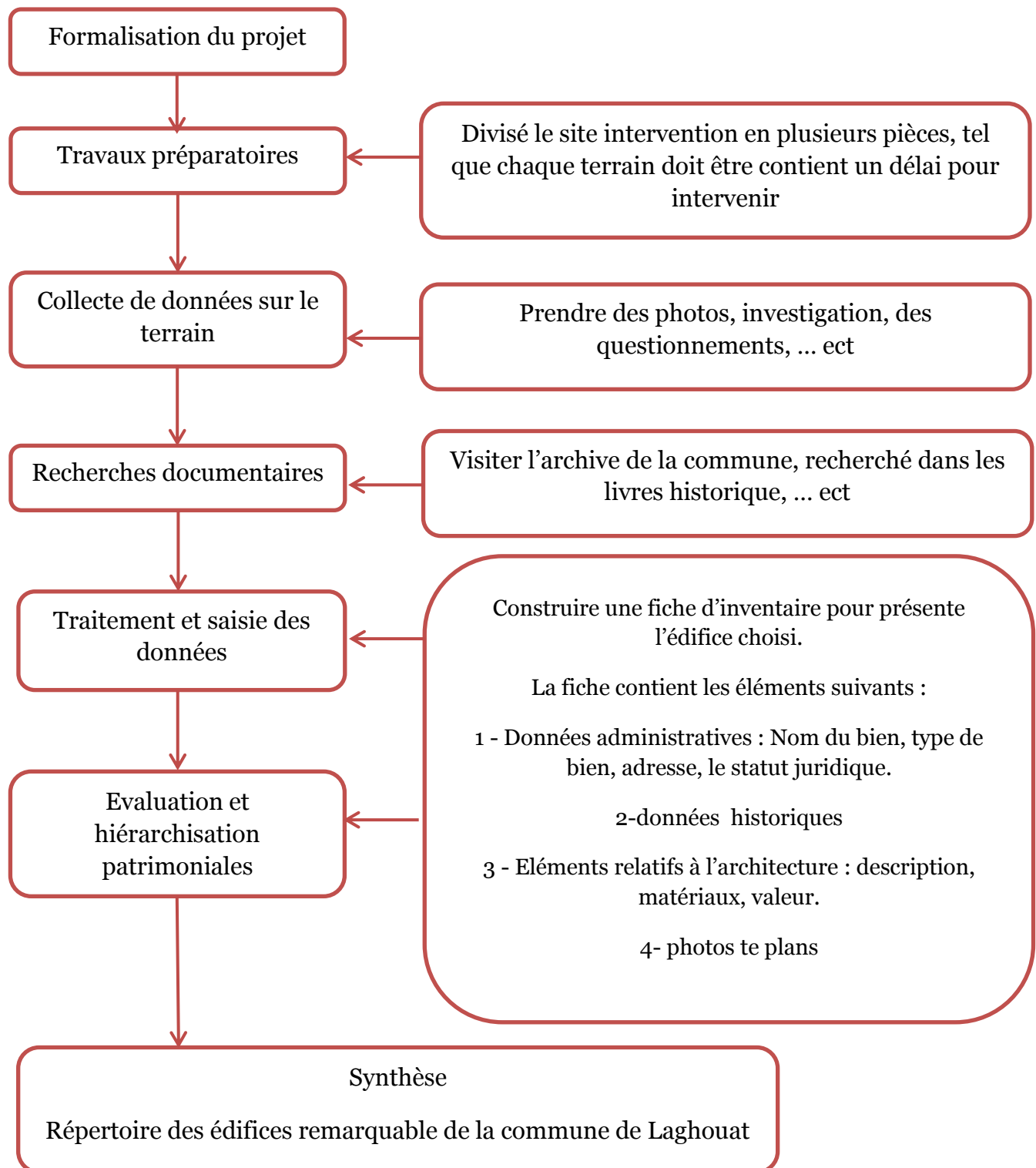


Figure 20 : organigramme de Formalisation du projet, source auteur

#### 4.1.1 Les Travaux préparatoires :

Cette première étape consistait à mettre en place les principaux outils qui étaient nécessaires à la bonne suite des travaux et à s'entendre de façon définitive sur les objectifs, la méthodologie et le cheminement du projet.

Au cours de cette étape, on veut diviser le site d'intervention en plusieurs terrains pour faciliter et organiser les travaux. C'est également durant cette étape qu'ont été planifiés les travaux sur le terrain afin d'optimiser les déplacements sur le territoire. Ainsi, les listes de bâtiments, les cartes et autres outils nécessaires à la bonne suite des travaux ont été préparés.

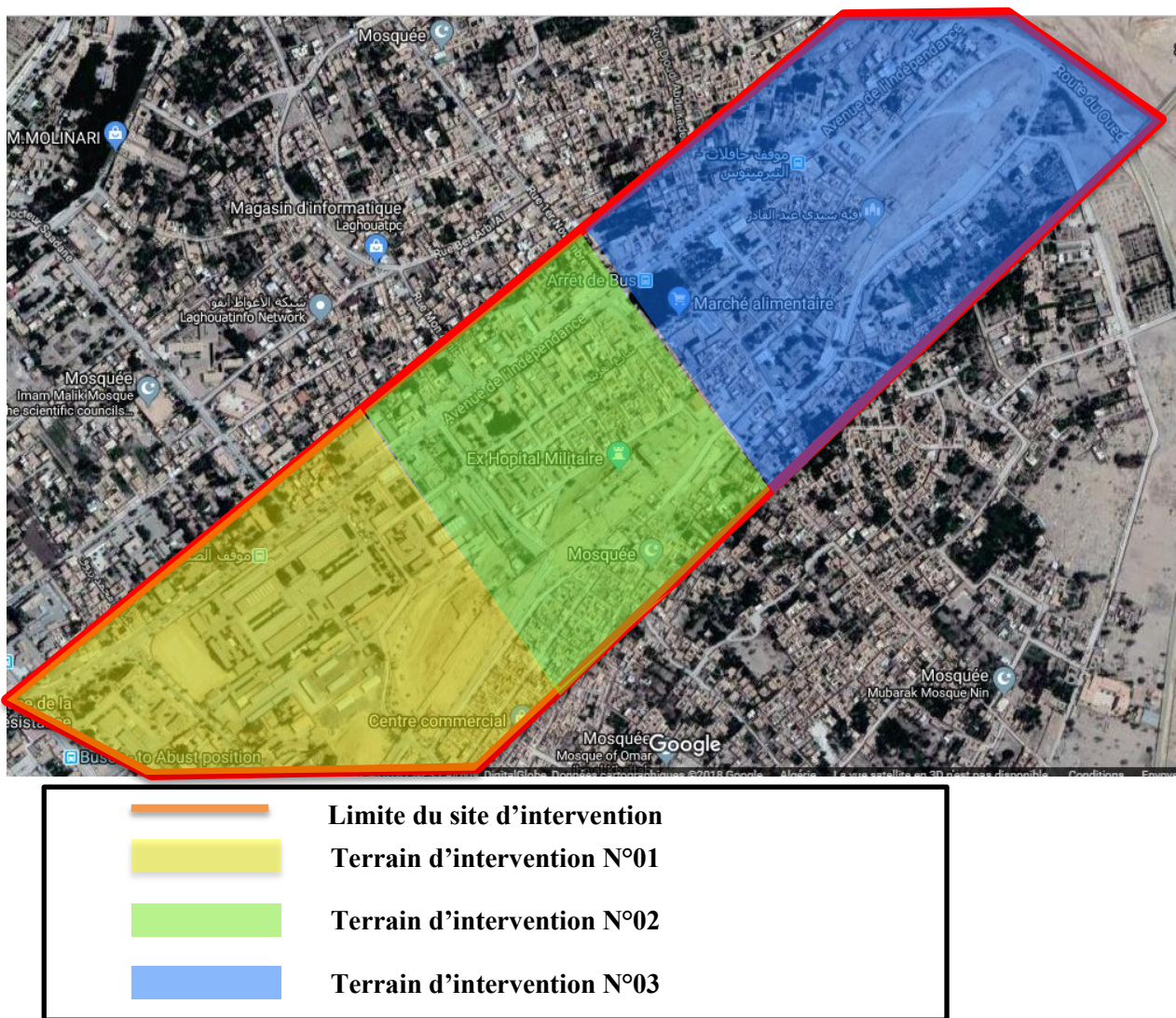


Figure 21 : site d'intervention, source google maps, traité par l'auteur

### 4.1.2 Collecte de données sur le terrain:

Cette deuxième étape pour objet de collecter toutes les données concernant les édifices remarquables qui a été réalisés à l'époque coloniale française.

Des enquêtes, des questionnements et des photos ont été utilisés pour cette étape pour présélectionner et déterminer les édifices remarquables, la présélection basée sur certains critères tels que :

- L'année ou l'époque de réalisation.
- L'importance et le rôle de cet édifice (social, historique, touristique, ...)
- La valeur patrimoniale de l'édifice (on utilise les valeurs mentionnées dans la charte burra).

#### 4.1.2.1 La présélection des édifices :

- a. Les édifices militaires :
  - Fort Bouscaren
  - Fort Morand
  - caserne Marguerite
- b. les édifices religieux :
  - l'Eglise Saint-Hélarion
  - la grande mosquée de El-Saffeh
- c. les édifices administratifs
  - Siège de la commune mixte de Laghouat
- d. Les places publiques
  - La place RANDON
  - La place Pélissier
- e. Les portes de la ville
  - La porte d'Alger
  - El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)

### 4.1.3 Recherches documentaires

Après la présélection des édifices, on passe vers la recherche documentaire pour chaque édifice, au cours de cette étape, on va déterminer les données historiques de l'édifice, années de construction, l'architecte ou l'entrepreneur, l'administration, la fonction originale, ... Etc

#### **4.1.4 Traitement et saisie des données, Evaluation et hiérarchisation patrimoniales**

Pour cette étape, on doit être construire une fiche d'inventaire pour présente l'édifice sélectionné.

La fiche contient les éléments suivants :

1 - Données administratives : Nom du bien, type de bien, adresse, le statut juridique.

2-données historiques

3 - Eléments relatifs à l'architecture : description, matériaux, valeur patrimoniale.

4- photos te plans

# Répertoire des Edifices Remarquable de l'Epoque Française

Fiche N° 01

1/2

L'Edifice : Fort  
Bouscaren

La commune  
de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✦ **Nom de l'édifice :** Fort Bouscaren , La Tour ouest
- ✦ **Situation :** \* Le fort est situé sur l'un des sommets du djebel Tizegrarin, au centre historique de la ville entre l'oasis nord et l'oasis sud
- ✦ **Dates de réalisation :** 1857
- ✦ **Type :** Edifice militaire
- ✦ **Fonction d'origine :** caserne militaire / hôpital militaire
- ✦ **Fonction actuel :** office National du parc culturel de l'Atlas Saharien
- ✦ **Propriétaire :** Propriété publique appartenant au ministère de la culture
- ✦ **Architecte / Entrepreneur / Administration :** L'Armée française

## DONNEE HISTORIQUE

La tour ouest a été construite en 1857 et porte le nom du général français Boscaren, tué lors de l'occupation de Laghouat le 4 décembre 1852. La tour a été construite sur les ruines de la citadelle occidentale, qui a joué un rôle majeur dans la résistance de l'occupation française. Le fort a connu des modifications à l'époque coloniale pour être utilisé comme une caserne militaire et après comme un hôpital militaire. Après l'indépendance, la tour est devenue sous la direction de l'armée nationale, après comme société de construction et actuellement est l'office National du parc culturel de l'Atlas Saharien .

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description :** L'accessibilité du fort se fait par une chaussée qui monte en zigzags pour les véhicules et par un escalier pour les piétons. Le fort se caractérise par sa massivité et sa monumentalité et par l'aspect défensif. Il se compose par quatre blocs autour d'une cour qui contient un puits pour la collection des eaux pluviales et une fontaine d'une forme florale. Dans la partie ouest il ya un réservoir d'eau qui alimente une partie importante de la ville, et aussi le tombeau du général Bouscaren qui est aujourd'hui vide, et un tunnel qui relie entre les lieux importants de la ville.

Fiche N° 01

2/2

L'Edifice : Fort  
Bouscaren

La commune  
de Laghouat

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction :** Le fort est réalisé principalement par la pierre et la chaux pour les murs porteurs sont basés sur le système de besaces qui consiste en une construction de maçonnerie comportant alternativement une assise de panneresses et une assise de boutisses, et par la brique pour les arcades et murs de remplissage.

**Valeur patrimonial :** le fort contient deux valeurs historique et social car ce monument est considéré comme un héritage de la colonisation française, situé au centre historique de la ville de Laghouat et devient par excellence un élément invariant dans la structure urbaine de la ville, au même temps il contient une valeur social

## PHOTOS / PLANS

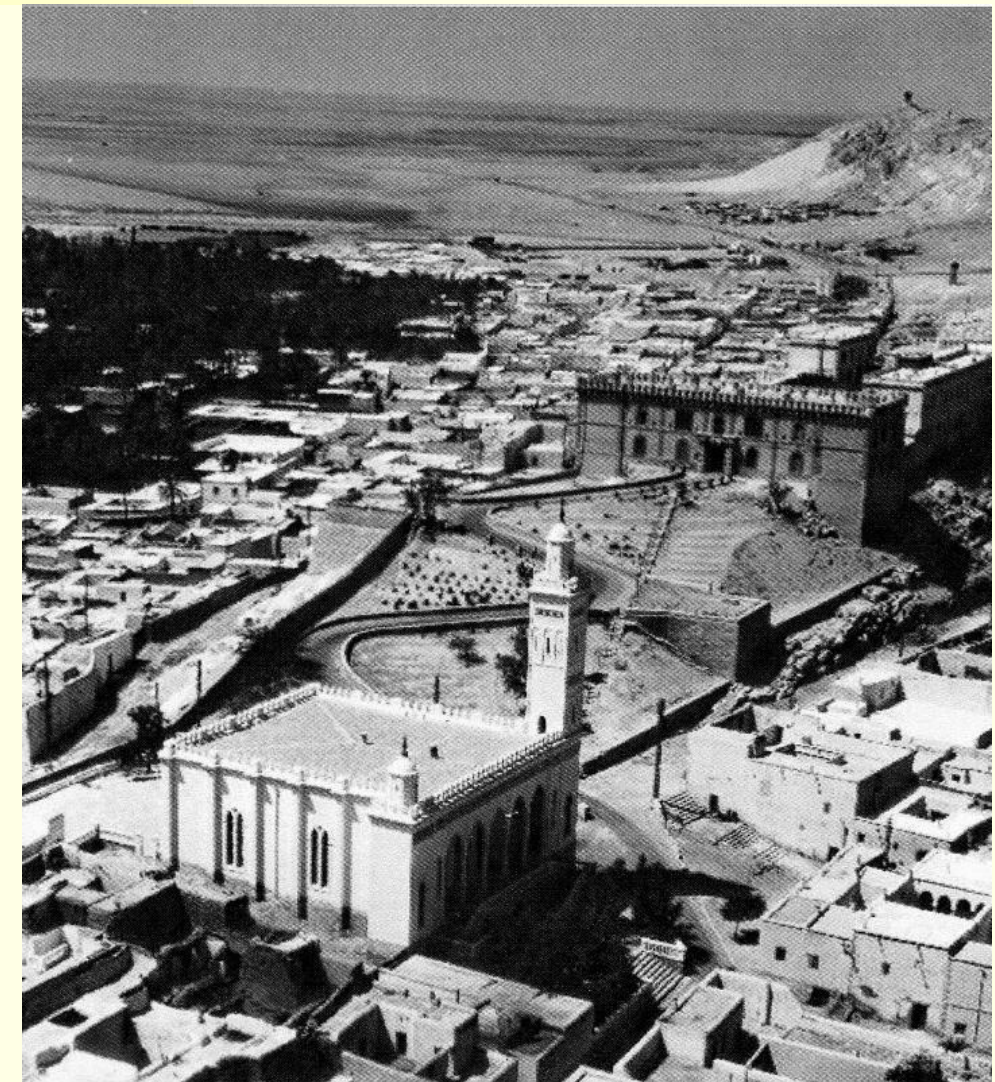


Photo N° 11 : vue général fort bouscaren et ksar de laghouat source : archive de laghouat

Fiche N° 01

L'Edifice : Fort Bouscaren

La commune de Laghouat

3/4

PHOTOS / PLANS

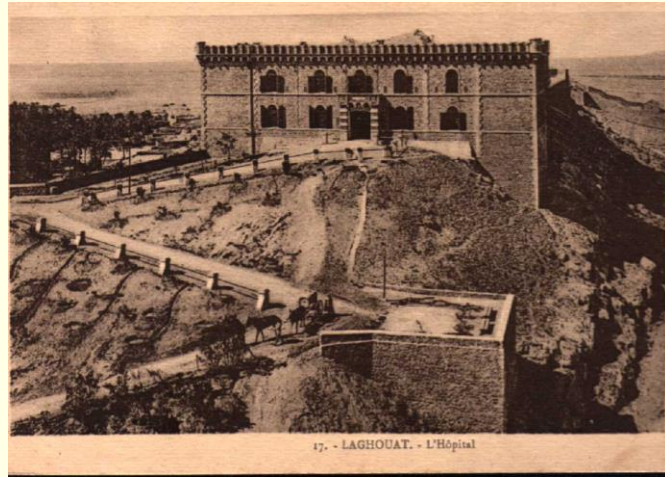


Photo N° 12: fort bouscaren source : archive de laghouat



Photo N°13 : fort bouscaren source : auteur



Photo N°14 : fort bouscaren source : auteur



Photo N°15 : fort bouscaren source : auteur



Photo N°16 : fort bouscaren source : auteur



Photo N°17 : fort bouscaren source : auteur

Fiche N° 01

L'Edifice : Fort Bouscaren

La commune de Laghouat

4/4

PHOTOS / PLANS

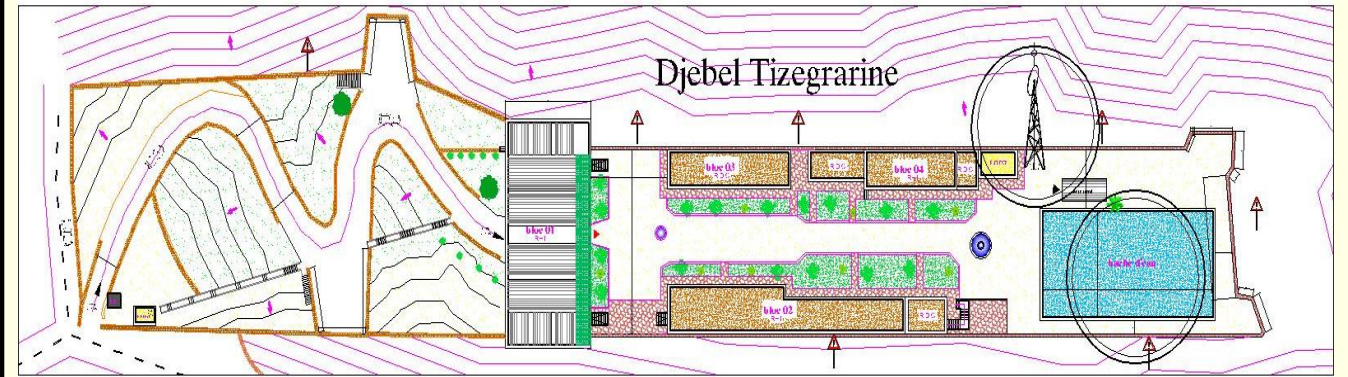
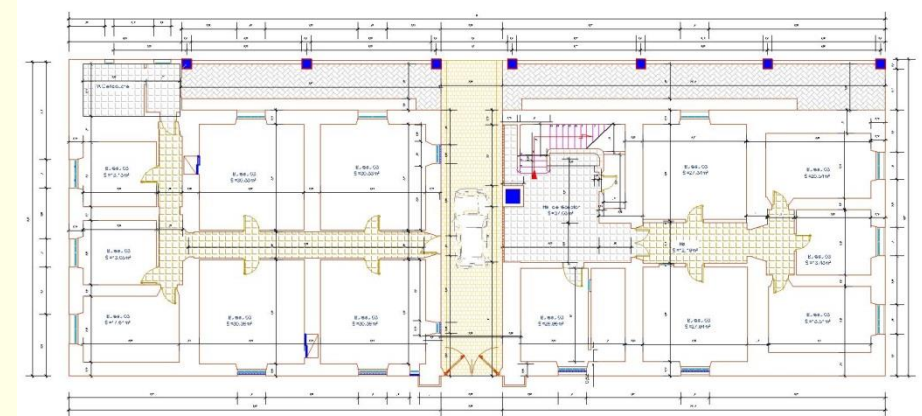
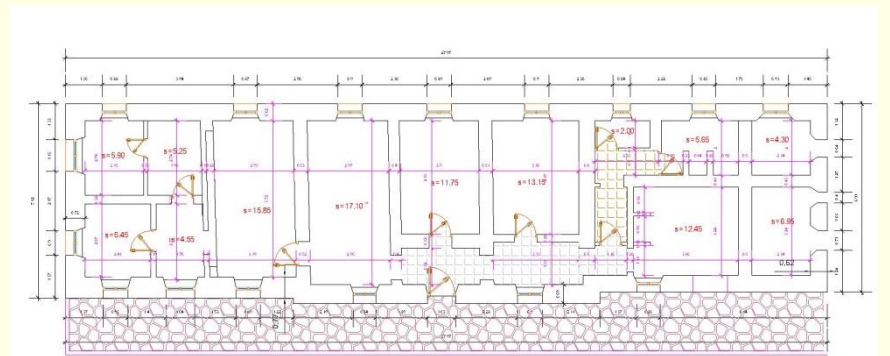


Figure N °22 : plan de masse, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien



Plan de R.D.C bloc 01

Figure N ° 23: plan R-D-C bloc01, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien



Plan de R.D.C bloc 03

Figure N °24 : plan R-D-C bloc04, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien



Fiche N° 02

L'Edifice : Fort Morand

La commune  
de Laghouat

1/2

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✦ **Nom de l'édifice :** Fort Morand, La Tour Est, La Breche
- ✦ **Situation :** \* situé dans le dernier mamelon du djebel Tizegrarin, à l'Est du centre historique de la ville entre l'oasis nord, l'oasis sud et Oued M'zi
- ✦ **Dates de réalisation :** 1856
- ✦ **Type :** Edifice militaire
- ✦ **Fonction d'origine :** tour d'observation et un abri pour les soldats
- ✦ **Fonction actuel :** il est utilisé comme un socle pour l'équipement da radio locale
- ✦ **Propriétaire :** Propriété d'Etat
- ✦ **Architecte / Entrepreneur / Administration :** L'Armée française

## DONNEE HISTORIQUE

Le Fort Morand est construit après la démolition du Fort Ben-Abdallah par le colon Français, ce dernier Fort participait à la fortification contre le colon. Le Fort Morand est construit en 1856, et appelé aussi La Brèche, le nom de MORAND est arrivé par le nom de commandant général Morand qui est mort pendant l'occupation la ville de Laghouat.

Après l'indépendance le fort a eu par l'armée nationale algérienne (ANP) et le premier juillet 1987 il est cédé au financier de l'état. Après il est considéré comme un siège du scout musulmane, actuellement (2018) il est le socle pour les fréquences radio local et télévision

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description :** Cet édifice qui est égale a une bastille ; est composé de deux étages avec une terrasse soutenue par des tours aux quatre angles et des meurtrières sur ces parois externes. Du côté nord apparaît une terrasse d'une forme triangulaire accessible par des escaliers, ainsi qu'une cave qui se divise en trois parties utilisés comme un château d'eau.

**Matériaux de construction :** Le mur constituent la structure porteuse et supportent même les éléments de finition. On peut distinguer deux techniques par l'appareillage qui a été utilisé : Les murs pseudo assisés et les Mur en brique de terre, Les planchers sont en forme de voûte en plein cintre entre des appuis qui a formé traditionnellement pour les petites pièces et elles sont pompées pour les deux grandes salles au niveau de chaque étage (RDC-1er étage)

Fiche N° 02

L'Edifice : Fort Moran

La commune  
de Laghouat

2/2

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Valeur patrimonial :** Le Fort Morand porte une valeur historique qui considère par les premiers équipements française qui est édifié en 1856 sur les ruines de Tour ben Abdallah sa position stratégique de haut mamelon est permit de contrôler les déplacements des habitants du ksar de Laghouat.

Il est un témoignage d'une mémoire collective de premier holocauste dans le monde par des produits chimique comme chloroforme sur les habitants du Ksar de Laghouat après une grande résistance contre l'occupation de la ville, le colon est déblayé tant bien que mal comme les ruines de la tour Ben Abdallah et il est construit le Fort Morand.

## PHOTOS / PLANS



Photo 18 : Le fort Morand. Source : Archive des photos de Laghouat



Photo N°19 : fort Morand 2018 source : auteur

Fiche N° 02

L'Edifice : Fort Morand

La commune  
de Laghouat

3/4

PHOTOS / PLANS

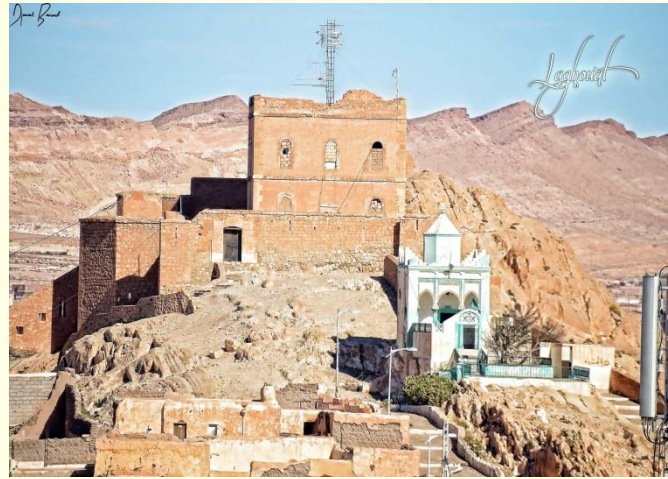


Photo N° 20 : fort Morand 2018 source : auteur



Photo N° 22 : fort Morand 2018 source : auteur



Photo N° 23 :vue général fort Morand 2018 source : auteur

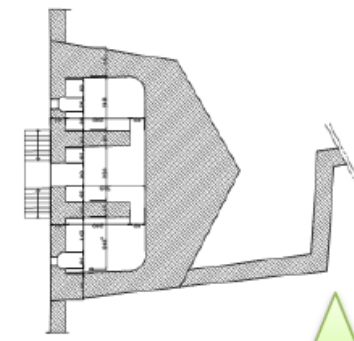
Fiche N° 02

L'Edifice : Fort Morand

La commune  
de Laghouat

4/4

PHOTOS / PLANS



Plan sous-sol (cave)

Plan R-D-C

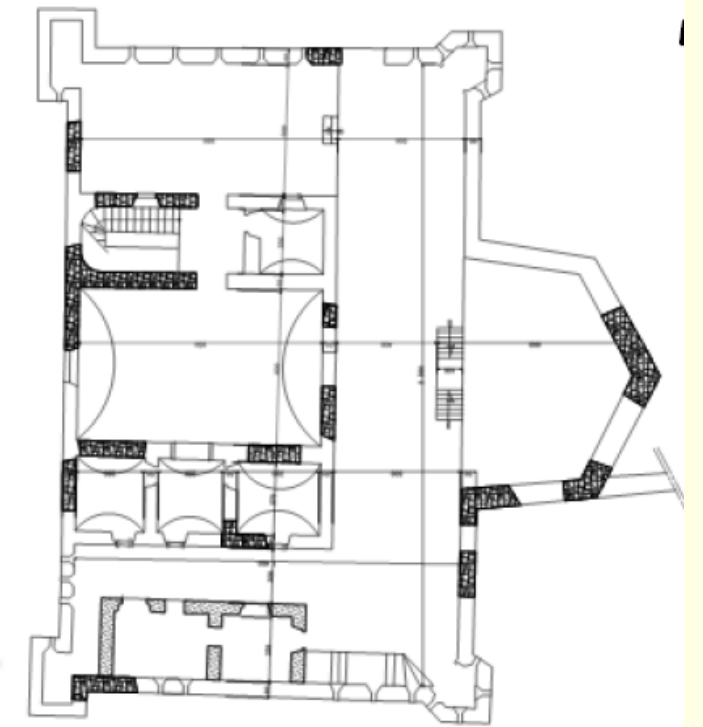
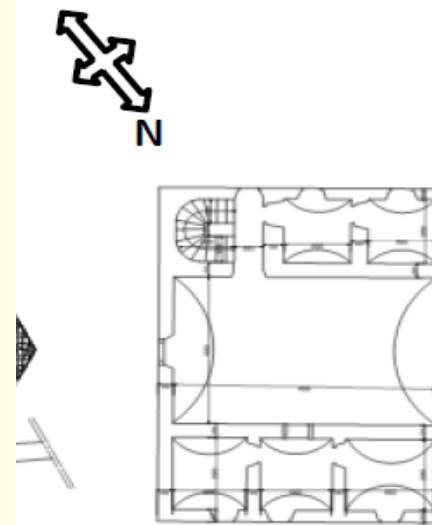
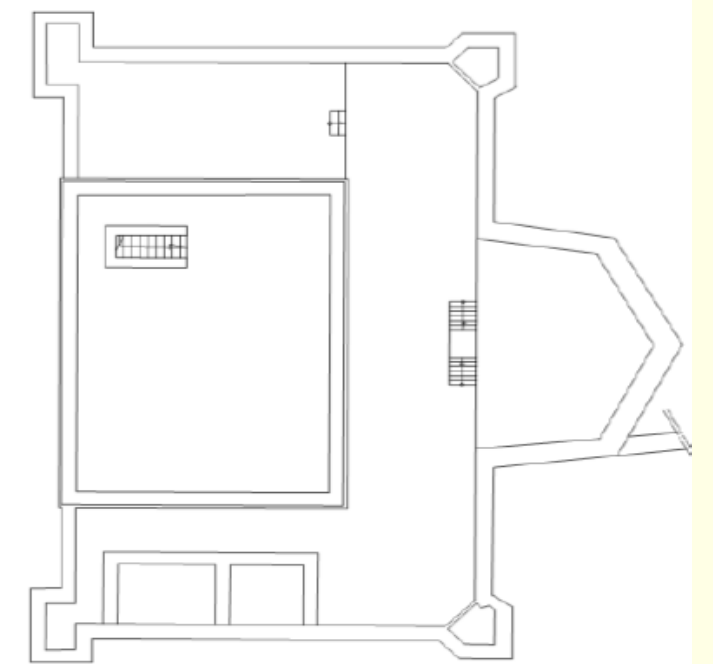


Figure N °25 : plan R-D-C et plan sous-sol source : direction de la culture de Laghouat



Plan Etage 01



Plan Terrasse

Figure N °26 : plan Etage 01 et plan terrasse source : direction de la culture de Laghouat

# Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 03

1/2

L'Edifice : Caserne Margueritte

La commune de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✦ **Nom de l'édifice :** caserne Margueritte
- ✦ **Situation :** \* situé A l'Ouest du Ksar de laghouat
- ✦ **Dates de réalisation :** Pendant 1900
- ✦ **Type :** Edifice militaire
- ✦ **Fonction d'origine :** caserne des tirailleurs
- ✦ **Fonction actuel :** Ecole d'application de la défense contre avions
- ✦ **Propriétaire :** Propriété d'Etat
- ✦ **Architecte / Entrepreneur / Administration :** L'Armée française

## DONNEE HISTORIQUE

La caserne Margueritte est construit par le colon Français, Pendant 1900, et appelé aussi La caserne des tirailleurs, le nom de Margueritte est arrivé par le nom de général Margueritte.

C'est le général Margueritte qui élargit et aligna les rues, il fit pénétrer partout air et lumière. Ses successeurs n'eurent plus qu'à continuer, le plan était tracé, des maisons souvent avec arcades seront construites dans des rues spacieuses.

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description :** volumétrie éclatée, tel que les blocs sont des formes rectangulaires sur une grande surface, la majorité des blocs contiennent le rez-de-chaussée avec des galeries des arcades, exposées à l'espace extérieur.

**Matériaux de construction :** la caserne est réalisée principalement par la pierre et la chaud pour les murs porteurs et par la brique pour les arcades et murs de remplissage

Fiche N° 03

2/2

L'Edifice : Caserne Margueritte

La commune de Laghouat

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Valeur patrimonial :** la caserne marguerite porte une valeur historique qui considère la première caserne militaire dans la ville de laghouat

la présence de la coupole astronomique qui a été transportée à Laghouat, donne une valeur scientifique pour la caserne

## PHOTOS / PLANS



Photo N°24 : vue général caserne margueritte source : archive de Laghouat

Fiche N° 03

L'Edifice : Caserne Margueritte

La commune de Laghouat

3/4

PHOTOS / PLANS

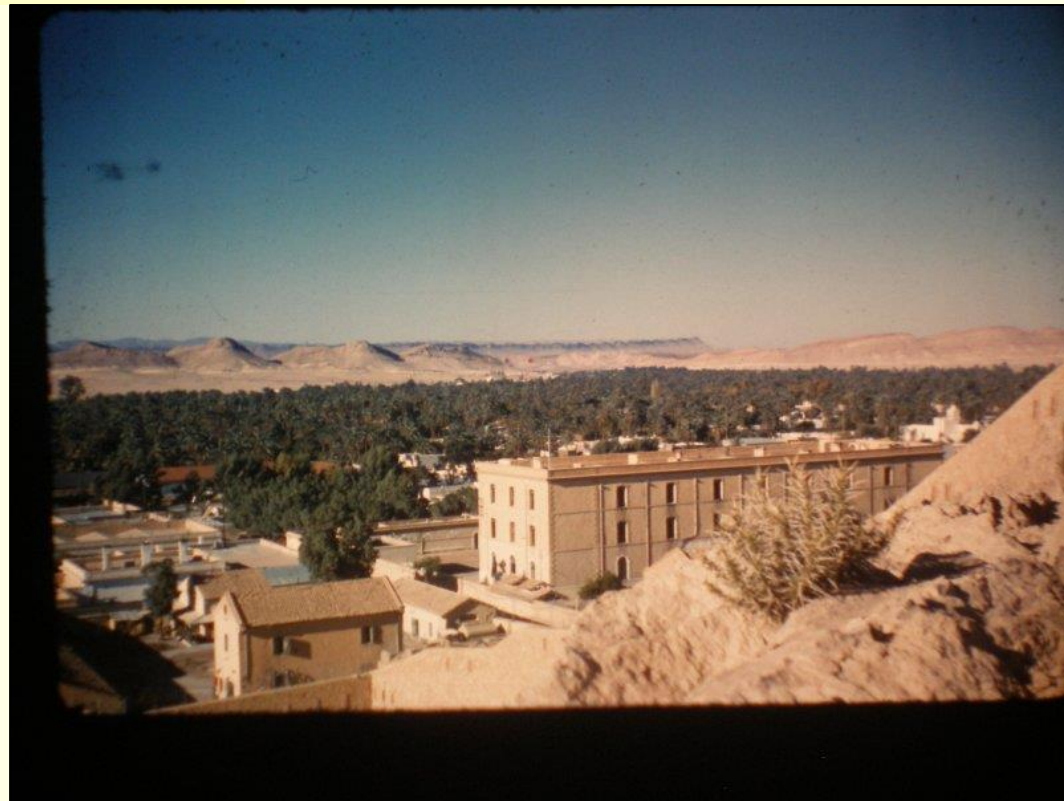


Photo N°25 : caserne margueritte source : archive de Laghouat



Photo N°26 : caserne margueritte source : archive de Laghouat

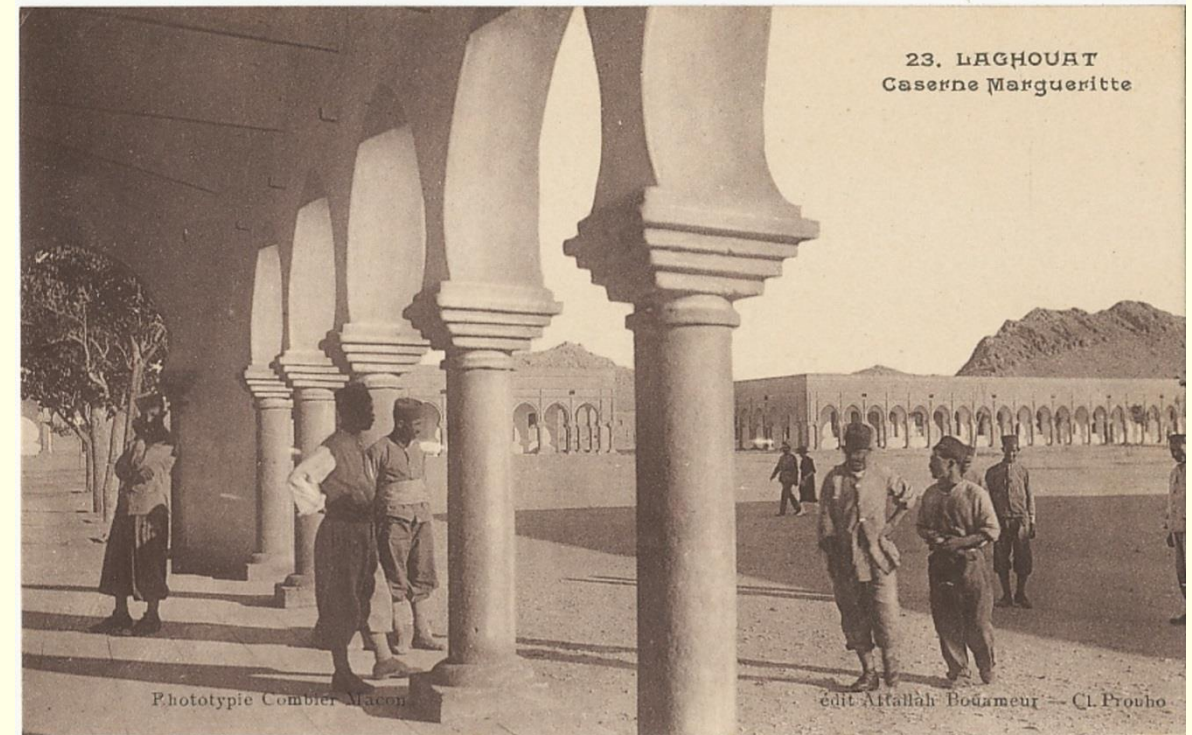
Fiche N° 03

L'Edifice : Caserne Margueritte

La commune de Laghouat

4/4

PHOTOS / PLANS



www.delcampe.net

asiacard

Photo N°27 : vue intérieure du caserne margueritte source : archive de Laghouat

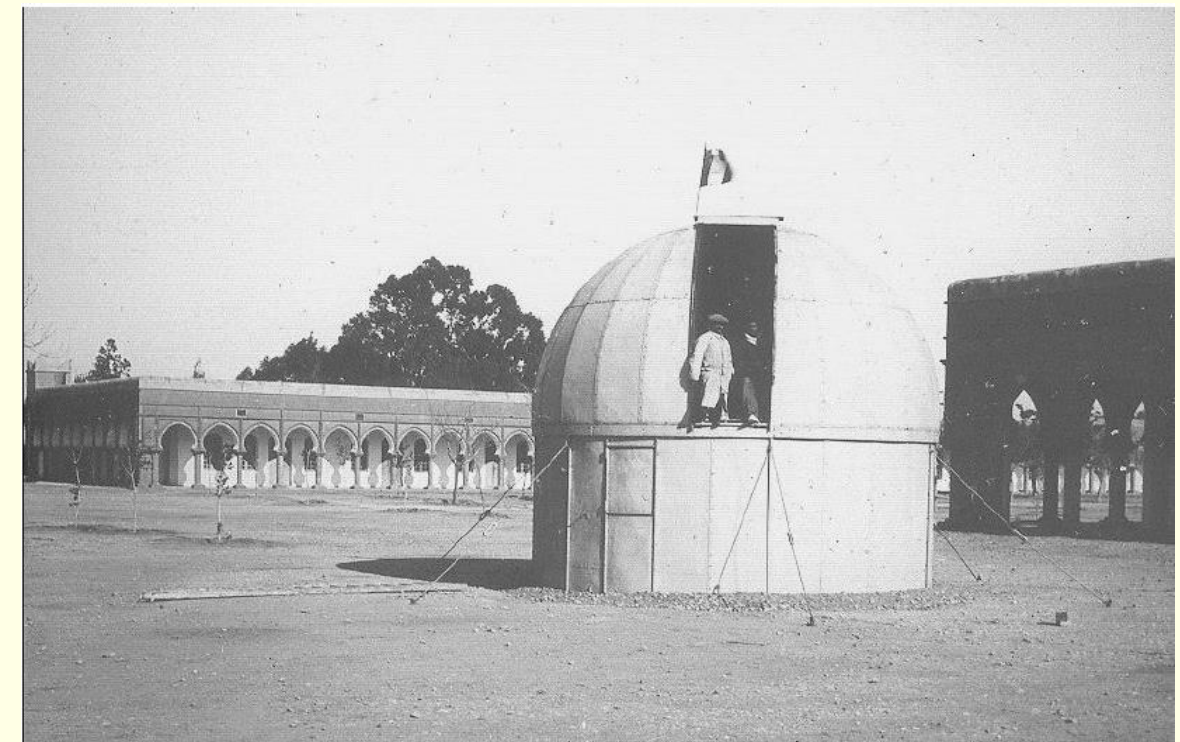


Photo N°28 : la coupole atmosphérique ,caserne margueritte source : archive de Laghouat

## Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 04

1/2

L'Edifice : l'Eglise Saint-Hélarion

La commune  
de Laghouat

### DONNEE INTRODUCTIF

- ✦ **Nom de l'édifice :** l'Eglise Saint-Hélarion
- ✦ **Situation :** Se trouve dans la partie nord-est de la ville, dans la périphérie du quartier z'gag el hadjadj (noyau historique de la ville)
- ✦ **Dates de réalisation :** 1899
- ✦ **Type :** Edifice religieuse
- ✦ **Fonction d'origine :** Eglise
- ✦ **Fonction actuel :** musée communal
- ✦ **Propriétaire :** Propriété d'Etat
- ✦ **Architecte / Entrepreneur / Administration :** Pères blancs

### DONNEE HISTORIQUE

Elle est construite en Juin 1899. La première cérémonie chrétienne fut tenue en 1900. Elle a abrité tous les rites chrétiens jusqu'à l'indépendance. Selon l'histoire et juste après que la ville de Laghouat tombe entre les mains des colonisateurs, la mosquée des Ahlaf a été transformée à un lieu de culte. Après un certain temps les colonisateurs ont construits l'église pas loin de l'ancienne mosquée. Brillamment à la culture et à la connaissance de la population. Plus tard, elle fut fermée pendant des années. Ensuite elle est devenue le siège du département archéologique de la ville, puis le siège de la Direction de la Culture de la wilaya de Laghouat pour devenir enfin le musée communal

### ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description :** La conception du plan architectural de l'église ressemble à la croix chrétienne, la tête face à l'est. Le modèle de l'architecture a été inspiré de l'architecture ottomane, comme si elle conçue de la même façon que l'église AYASOFIA en Turquie. Les escaliers de la rentrée sont faits de pierre. La porte d'entrée principale se trouve au milieu de deux couloirs avec deux petites portes. il existe deux tours en forme de carré qui ressemblent aux minarets d'une mosquée.

Enfin, à l'intérieur du hall, l'élément le plus captivant est la salle dome portée sur de grandes semi-coupoles. Tandis que les plafonds des ailes latérales et de la rentrée sont faits de demi-domes cylindriques supportés par des piliers cylindriques sur des socles carrés. Les chapiteaux sont décorés de gravures variées d'un pilier à l'autre.

Fiche N° 04

2/2

L'Edifice : l'Eglise Saint-Hélarion

La commune  
de Laghouat

### ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction :** L'église fut construite de matériaux de construction: tels que de diverses pierres naturelles taillées et sculptées, de briques de formes diverses grillées sur le feu, de la menuiserie de bois, de plâtre et de mortier de chaux.

**Valeur patrimonial :** L'église, avec sa design architectural, prend une valeur esthétique importante en plus de sa valeur historique et spirituelle .

### PHOTOS / PLANS



Photo 31 : l'Eglise Saint-Hélarion. Source : Archive des photos de Laghouat

Fiche N° 04

L'Edifice : l'Eglise Saint-Hélarion

La commune de Laghouat

3/4

PHOTOS / PLANS



Photo 32 : l'Eglise Saint-Hélarion. Source : Archive des photos de Laghouat

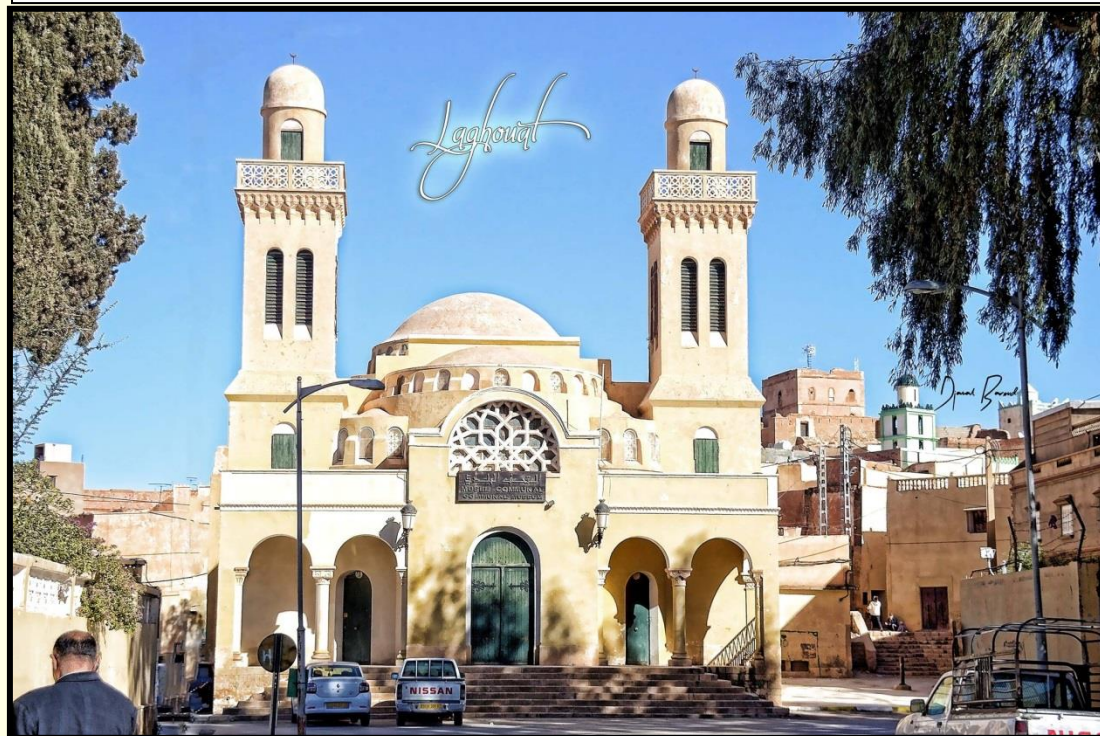


Photo 33 : l'Eglise Saint-Hélarion. Source : D-Baroud

Fiche N° 04

L'Edifice : l'Eglise Saint-Hélarion

La commune de Laghouat

4/4

PHOTOS / PLANS

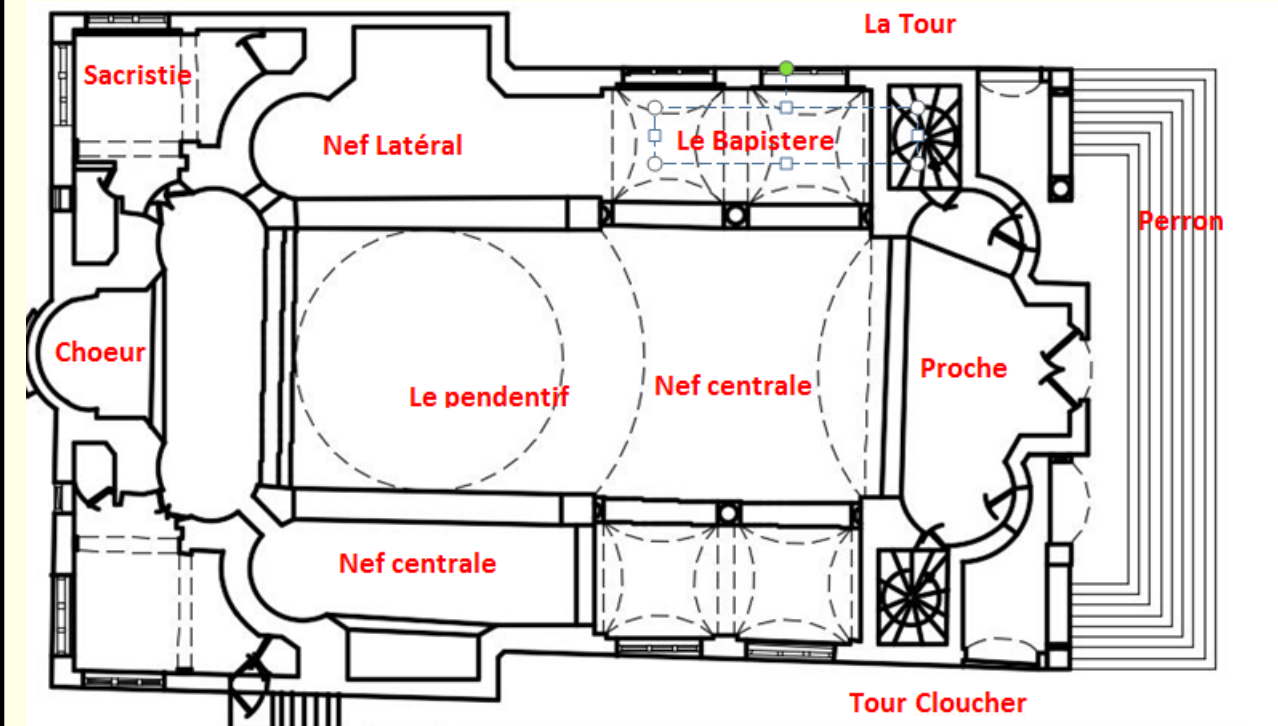


Figure N °27 : plan R-D-C source : direction de la culture de Laghouat

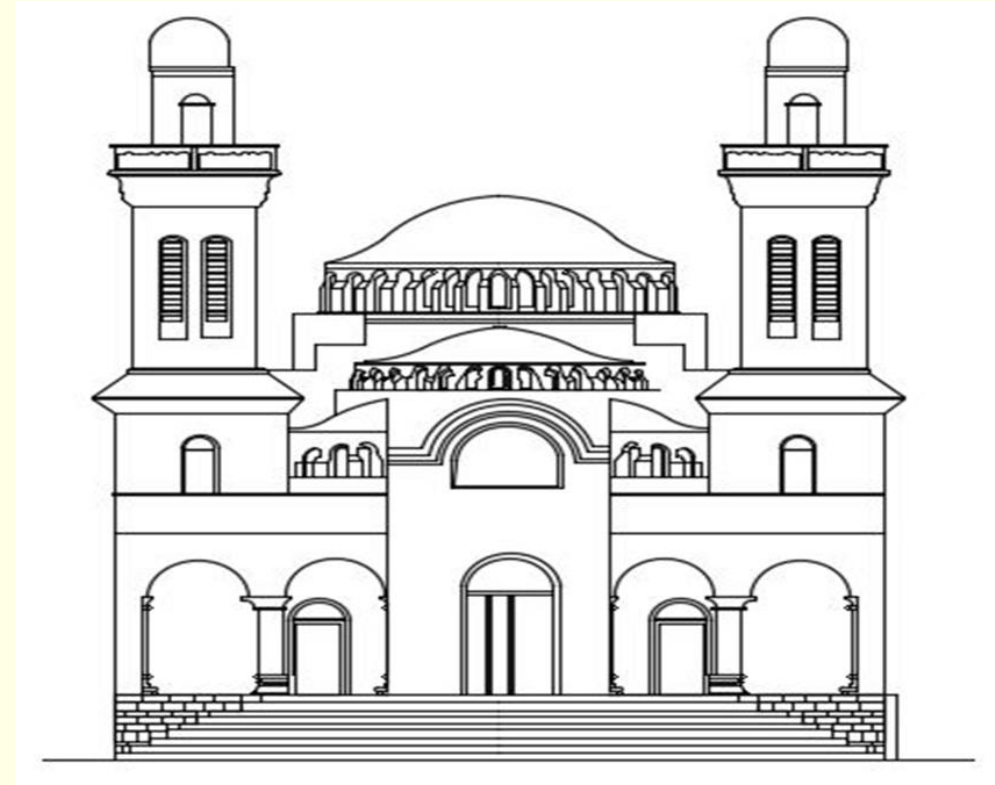


Figure N °28 : Façade principale de l'église source : direction de la culture de Laghouat

# Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 05

1/2

L'Edifice : la grande  
mosquée de El-Saffeh

La commune  
de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✦ **Nom de l'édifice :** la grande mosquée de El-Saffeh, mosquée soumaa
- ✦ **Situation :** La mosquée Al-Safah est située au sommet de Jabal Tizegrarin, sur une grande dalle de pierre, un site important pour le noyau et le centre de la ville, construite sur les ruines de la maison Al-Safah, le Dar Al-Khalifa Bin Salem.
- ✦ **Dates de réalisation :** 1874
- ✦ **Type :** Edifice religieuse
- ✦ **Fonction d'origine :** mosquée
- ✦ **Fonction actuel :** mosquée
- ✦ **Propriétaire :** Propriété d'Etat
- ✦ **Architecte / Entrepreneur / Administration :** l'architecte Giacomo Molinari

## DONNEE HISTORIQUE

A partir de 1860 commence l'édification de la grande mosquée de Laghouat à la place de la maison du maître de la ville (Dar E'safah), avec le même nom (Mosquée E'safah), celui du rocher-rampe entre les mamelons est et ouest où est adossée la ville ocre surplombant les oasis verdoyantes à cette époque. Giacomo Molinari. Lorsqu'il arriva à Laghouat, il avait 39 ans, et avait une formation d'architecte. C'est lui qui conduisit les travaux. Il était né le 28 août 1814 à Cavagnano (aujourd'hui province de Varese) de Giovanni Molinari et Giuseppa Bianchi. En 1874, il ne reste aucune trace de la kasbah de Bensalem, Djamaa E'safah est devenu le nouveau phare de la ville.

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description :** l'architecture de la mosquée est inspiré du style gothique: on monte dans la mosquée par un escalier central pour trouver une petite cour, puis on trouve deux escaliers, l'un à droite et l'autre à gauche sous les deux minaret. La forme de la mosquée est de forme carrée. Ses quatre côtes sont égales et ont des cylindres de forme ronde. Elles sont construites avec le brique cylindrique. les bases carrées des arcades intérieures et des chapiteaux arrondis se caractérisent par leur simplicité, Entre l'arc des façades et l'autre, il y a des parapluies avec des fenêtres en forme de fleur hexagonale. Les fenêtres de la mosquée sont des arcs en ogive, avec un verre coloré.

Les escaliers sont construits en pierre martelée en spirale et mènent au toit puis au sommet de la hampe, où le muezzin a été appelé par le haut, avant les événements au haut-parleur. En terrasse, une fleur de directions et de distances par rapport aux villes et villages les plus importants est en marbre et gravée de l'écriture en français. Sur la cavité intérieure du grand dôme du soumaa, il y a une écriture avec les noms des maçons et la date de construction. La mosquée a une fontaine d'eau, à l'entrée, sur la façade principale et dans une cavité avec un arc de cercle effilé sur le mur de pierre taillées.

Fiche N° 05

2/2

L'Edifice : la grande  
mosquée de El-Saffeh

La commune  
de Laghouat

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction :** La mosquée a été construite avec différents matériaux de construction tels que la pierre taillé et la brique séchée au soleil, la pierre taillée étant utilisée dans les fondations et les escaliers, tandis que les briques étaient utilisées dans les cylindres de la mosquée, les piliers, les toits et les revêtements de sol, revêtement des murs avec du mortier de chaux et de sable.

**Valeur patrimonial :** la conception architecturale, donne une valeur esthétique importante en plus de sa valeur historique et spirituelle.

## PHOTOS / PLANS



Photo 34 : la grande mosquée de El-Saffeh. Source : Archive des photos de Laghouat

# Répertoire des Edifices Remarquable de l'Epoque Française

Fiche N° 05

L'Edifice : la grande mosquée de El-Saffeh

La commune de Laghouat

3/4

PHOTOS / PLANS



Photo 35 : la grande mosquée de El-Saffeh. Source : Archive des photos de Laghouat



Photo 36 : la grande mosquée de El-Saffeh. Source : auteur



Photo 37 : la grande mosquée de El-Saffeh. Source : auteur

Fiche N° 05

L'Edifice : la grande mosquée de El-Saffeh

La commune de Laghouat

4/4

PHOTOS / PLANS

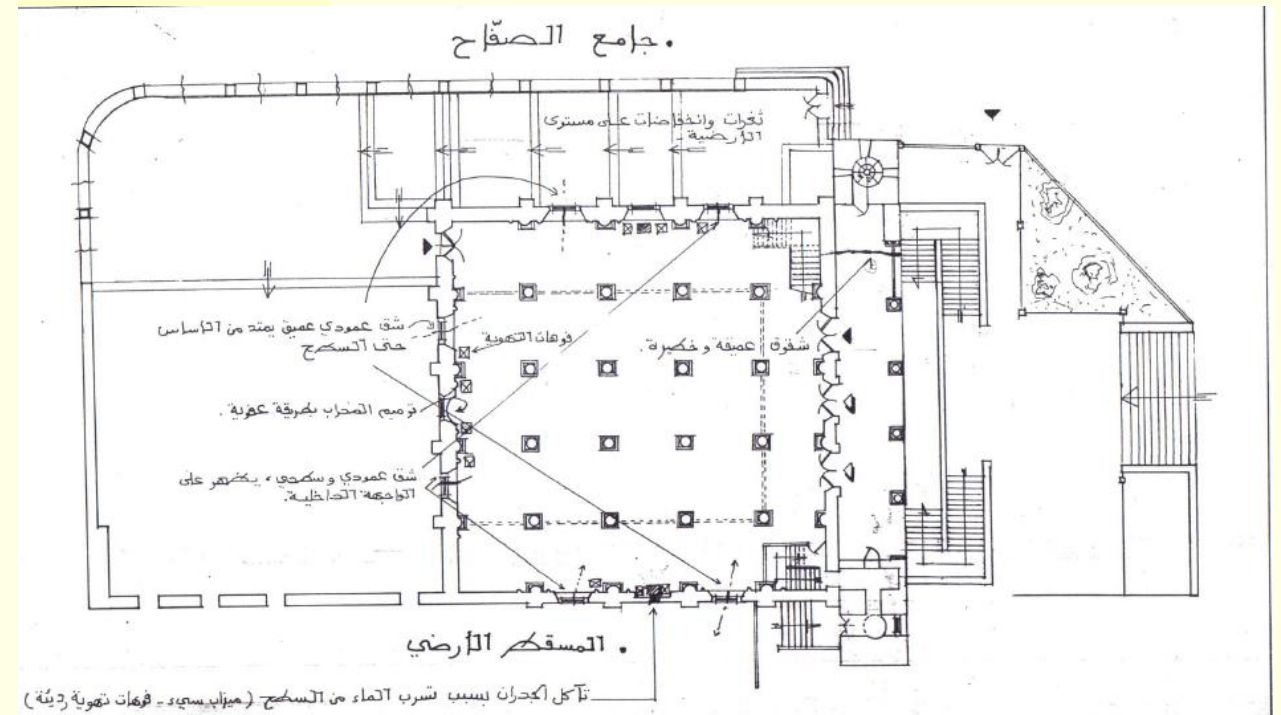


Figure N °29 : plan R-D-C source : direction de la culture de Laghouat

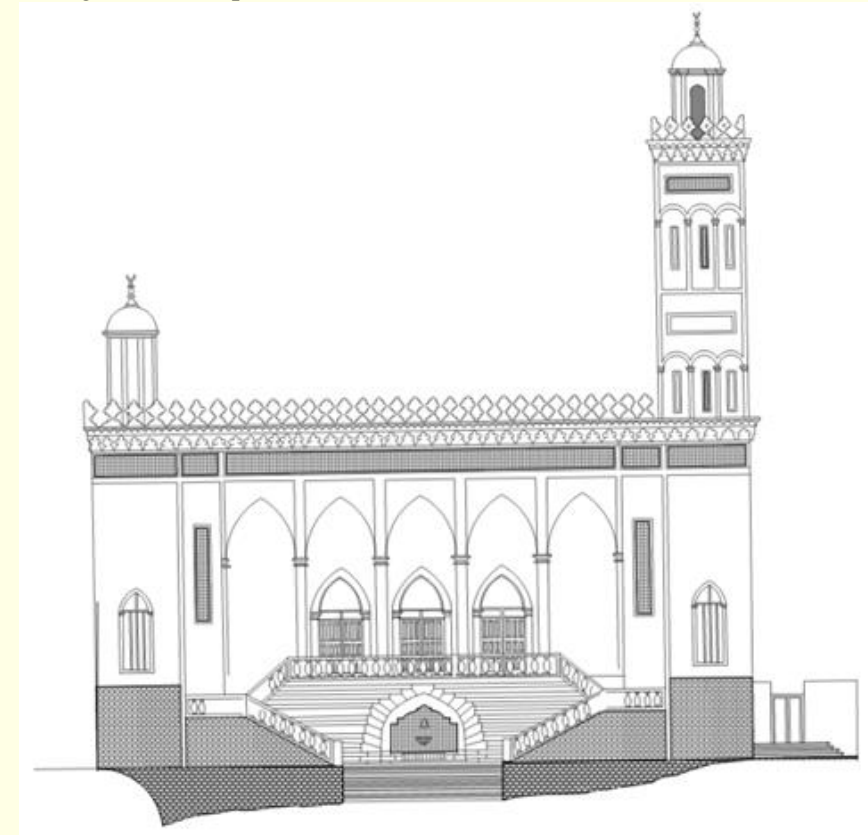


Figure N °30 Façade principale de l'église source : direction de la culture de Laghouat



# Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 06

1/2

L'Edifice : Siège de la commune mixte de Laghouat

La commune de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✚ **Nom de l'édifice** : Siège de la commune mixte de Laghouat
- ✚ **Situation** : située au milieu du noyau et du centre historique de la ville.
- ✚ **Dates de réalisation** : 1936
- ✚ **Type** : équipement administratif
- ✚ **Fonction d'origine** : mosquée
- ✚ **Fonction actuel** : aucune fonction
- ✚ **Propriétaire** : Propriété d'Etat
- ✚ **Architecte / Entrepreneur / Administration** : l'entrepreneur BONINO, d'Alger.

## DONNEE HISTORIQUE

Ce projet de est lancé par l'Administrateur François Bercher en avec le concours de deux architectes : M.P CLEVENOT architecte à Laghouat et ME KAST, architecte à Alger. L'attributaire du projet est l'entrepreneur BONINO, d'Alger. Sur le plan juridique, cette administration n'est pas une mairie de plein exercice c'est-à-dire une commune avec les prérogatives d'une commune française en métropole ou au nord de l'Algérie. C'est une commune mixte administrée généralement par des militaires. La ville de Laghouat et ses oasis est devenu commune mixte depuis 1868 dont le maire n'est autre que le commandant supérieur du cercle de Laghouat. A noter que François Bercher est le premier administrateur civil de la commune mixte de Laghouat.

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description** : volume monobloc avec des angles droites , une organisation central des espaces, au contre il y a un tour comme un élément de repaire , façade horizontale avec un rythme et répétition des arcades de type plein cintre.

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction** : différents matériaux de construction tels que la pierre taillé et la brique séchée revêtement des murs avec du mortier de chaux et de sable.

**Valeur patrimonial** : la conception architecturale, donne une valeur esthétique importante de l'édifice.

Fiche N° 06

2/2

L'Edifice : Siège de la commune mixte de Laghouat

La commune de Laghouat

## PHOTOS / PLANS



figure 31 : maquette du Siège de la commune. Source : Archive des photos de Laghouat

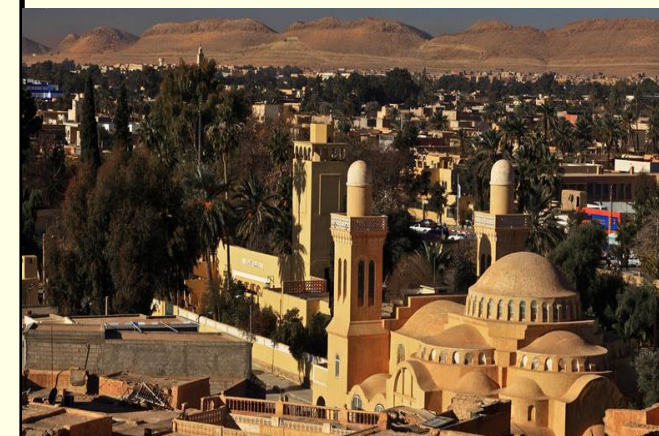


Photo 38 : vue général du Siège de la commune a cote de l'église . Source : auteur



Photo 39 : vue général du Siège de la commune a cote de l'église . Source : Archive des photos de Laghouat

# Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 07

1/2

L'Edifice : La place  
RANDON

La commune  
de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✚ **Nom de l'édifice** : La place RANDON
- ✚ **Situation** : située au milieu du noyau et du centre historique de la ville.
- ✚ **Dates de réalisation** : construite à l'époque coloniale française
- ✚ **Type** : place public
- ✚ **Fonction d'origine** : élément d'articulation
- ✚ **Fonction actuel** : élément d'articulation
- ✚ **Propriétaire** : Propriété d'Etat
- ✚ **Architecte / Entrepreneur / Administration** : direction française.

## DONNEE HISTORIQUE

Nommé pour la mémoire Gouverneur Général RANDON c'est une place construite à l'époque coloniale française dans le but de compléter l'articulation entre les deux quartiers au centre de la ville coloniale plantée de superbes palmiers caractérisé par une fonction militaire, et fait pour rassembler les troupes françaises. La place est entourée par une balustrade de pierre et encadrée par le cercle militaire et magasins à arcades (le Bazar de Mozabites) que surmontent un cadran solaire et une horloge enclavée dans un minaret polychrome est construit en 1857 et son emploi précédent est commerce et les bureaux de l'annexe, la Mairie, la Poste et le trésor et enfin par les bureaux de génie militaire et le bureau arabe au dôme de mosquée.

## ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description** : La place de RANDON considéré comme le centre-ville de la vieille ville de Laghouat est situés dans une zone caractérisée par le tracé colonial qui a influé sur la forme géométrique de la place, mais actuellement est annexée au secteur militaire.

La place RANDON comme tous les places elle est défini par des parois toutes au tour caractérisée par des formes rectangulaire:

- La premier Bloc : bazar de mozabite au côté ouest d'une longueur 30.581m et largeur 12.54m et le gabarit de R (actuellement fermé).

- La deuxième Bloc : au côté est, caractérisé par sa fonction commerciale. D'une longueur 29.68m et largeur 20.43m et le gabarit (R +1). - La troisième bloc : au côté sud (caserne militaire) d'une 79.12 m de longueur et est 69.01m et le gabarit (R +1).

Le quatrième bloc : au côté Nord le bureau arabes d'une longueur 34.61m et 32.42 m de largeurs (actuellement fermé). Le cinquième bloc : au côté Nord présenté les bureaux de génie militaire d'une 50.05m de longueur et 35.96 m de largeurs

Fiche N° 07

2/2

L'Edifice : La place  
RANDON

La commune  
de Laghouat

## ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction** : différents matériaux de construction tels que la pierre taillé et la brique séchée revêtement des murs avec du mortier de chaux et de sable.

**Valeur patrimonial** : la conception des façades du voisinage qui sont limite la place et le rôle de la place à l'époque colonial, donne une valeur esthétique et historique importante de la place.

## PHOTOS / PLANS



Photo 40 : La place RANDON . Source : Archive des photos de Laghouat



Photo 41 : l'horloge enclavée. Source : d-baroud

Photo 42 : les limites de la place. Source : auteur

# Répertoire des Edifices Remarquables de l'Epoque Française

Fiche N° 08

1/2

L'Edifice : La place Pélissier

La commune de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✚ **Nom de l'édifice** : La place Pélissier, La place de l'étoile
- ✚ **Situation** : située dans le quartier de ZGAG ELHEDJAJ
- ✚ **Dates de réalisation** : construite à l'époque coloniale française
- ✚ **Type** : place public
- ✚ **Fonction d'origine** : élément d'articulation
- ✚ **Fonction actuel** : élément d'articulation
- ✚ **Propriétaire** : Propriété d'Etat
- ✚ **Architecte / Entrepreneur / Administration** : direction française.

## DONNEE HISTORIQUE

La place Pélissier : En longeant les bureaux de l'annexe de Laghouat et ceux du génie militaire, vers l'est on trouve, la place Pélissier avec, d'un côté la rue montante du même nom, la rue Pélissier, au bout de laquelle, on découvre l'oued MZI par l'ouverture de la porte de l'est et la rue Yusuf.

Maintenant la place de l'étoile nommée sur la forme de son fontaine qui a été détruit sur sa place se trouve une stèle mémorant des Chouhades dans les lieux lors d'une manifestation.

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Description** : La place est situé dans un zone caractérisés par le tracé colonial sa forme géométrique régulière obéissant à la trame viaire de la tracé coloniale. La parcelle du la place de l'étoile a subi plusieurs changement au fil du temps, actuellement, elle a une configuration rectangulaire, la place de l'étoile est totalement différent des autres parcelles du tissu.

La place de l'étoile comme tous les places est défini par des parois toutes au tour caractérisé par une formes rectangulaire:

- le premier Bloc : C'est un Bloc habitable au côté ouest d'une longueur 16.01m et largeur 15.57m et le gabarit de R+1. Le deuxième bloc : au côté Nord présenté l'activité commerciale D'une 26.43m de longueur et 11.82 m de largeurs et le gabarit R +1.
- le troisième Bloc : au côté est, caractérisé par sa fonction éducative (école primaire de MAHBOUBI EL-HADJ). D'une longueur 46.47 m et largeur 60.47m et le gabarit R +1. - Le quatrième bloc : au côté sud (Le bain de AL-SAADA) d'une 32.53 m de longueur et largeur est 12.47 m et le gabarit R +1.

Fiche N° 08

2/2

L'Edifice : La place Pélissier

La commune de Laghouat

## ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

**Matériaux de construction** : différents matériaux de construction tels que la pierre taillé et la brique séchée revêtement des murs avec du mortier de chaux et de sable.

**Valeur patrimonial** : la conception des façades du voisinage qui sont limite la place et le rôle de la place à l'époque colonial, donne une valeur esthétique et historique importante de la place.

## PHOTOS / PLANS



Photo 43 : La place de l'étoile. Source : Archive des photos de Laghouat



Photo 44 : La place de l'étoile. Source : d-baroud

Fiche N° 09

1/2

L'Edifice : El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)

La commune de Laghouat

## DONNEE INTRODUCTIF

- ✚ **Nom de l'édifice** : porte d'Alger
- ✚ **Situation** : située au centre de la ville, sur l'accès principale de centre-ville
- ✚ **Dates de réalisation** : 1865
- ✚ **Type** : porte urbain
- ✚ **Fonction d'origine** : porte de la ville
- ✚ **Fonction actuel** : monument historique
- ✚ **Propriétaire** : Propriété d'Etat
- ✚ **Architecte / Entrepreneur / Administration** : direction française.

## DONNEE HISTORIQUE

Après la sanglante bataille de Laghouat en décembre 1852, l'armée coloniale avait pris la ville et a détruit tous les remparts du ksar et ses tours de défense. A partir de 1854, les militaires français ont commencé la reconstruction de la ville, avec de nouveaux remparts et de nouvelles portes. Ainsi, le nombre des portes est passé de 4 à 7 dont la plus importante est la porte d'Alger "Bab Dzair" qui aboutit sur l'avenue Cassaigne, le nouveau boulevard du nord (route d'Alger)..

## ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

### Description :

La porte est constituée de trois parties :

Les deux parties latérales se sont deux blocs pour la surveillance, chaque bloc contient trois petites portes en arc en pleine cintre.

La partie centrale c'est la porte principale pour l'entrée, l'architecture de cette dernière c'est la même avec l'architecture du El-Bab El-Chargi.

Après l'extension extra-muros les deux blocs latéraux sont supprimés pour assurer la circulation des voitures, mais la porte principale utilisée comme une ronde point

## ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE

### Matériaux de construction :

La porte est construite avec la pierre taillée.

**Valeur patrimonial** : la porte prend une valeur historique et esthétique importante.

Fiche N° 09

2/2

L'Edifice : El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)

La commune de Laghouat

## PHOTOS / PLANS



Photo 45 : porte d'Alger. Source : archive laghouat

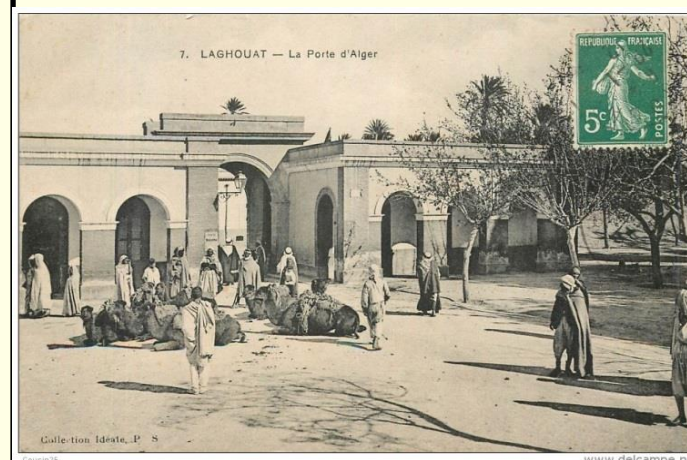


Photo 46 : porte d'Alger. Source : archive laghouat



Photo 46 : porte d'Alger. Source : auteur

Fiche N° 10

1/2

L'Edifice : El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)

La commune de Laghouat

**DONNEE INTRODUCTIF**

- ✚ **Nom de l'édifice** : El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)
- ✚ **Situation** : située à l'est de la ville
- ✚ **Dates de réalisation** : 1859
- ✚ **Type** : porte urbain
- ✚ **Fonction d'origine** : porte de la ville
- ✚ **Fonction actuel** : porte de la ville
- ✚ **Propriétaire** : Propriété d'Etat
- ✚ **Architecte / Entrepreneur / Administration** : direction française.

**DONNEE HISTORIQUE**

La porte est située a l'est de la ville, a été reconstruite par les français en 1859 sur les ruines de l'ancienne porte, c'est est la porte de Bab El-Chargi pour qui située a l'est de la ville, et Bab El-Oued à proximité de Oued Mzi.

**ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE**

**Description :**

La porte est sous forme d'un arc plein cintre avec une corniche qui forme un couronnement de celle-ci.

**ÉLEMENTS RELATIFS A L'ARCHITECTURE**

**Matériaux de construction :**

La porte est construite avec la pierre taillée.

**Valeur patrimonial** : la porte prend une valeur historique importante.

Fiche N° 10

2/2

L'Edifice : El-Bab El-Chargi (Bab El-Oued)

La commune de Laghouat

**PHOTOS / PLANS**

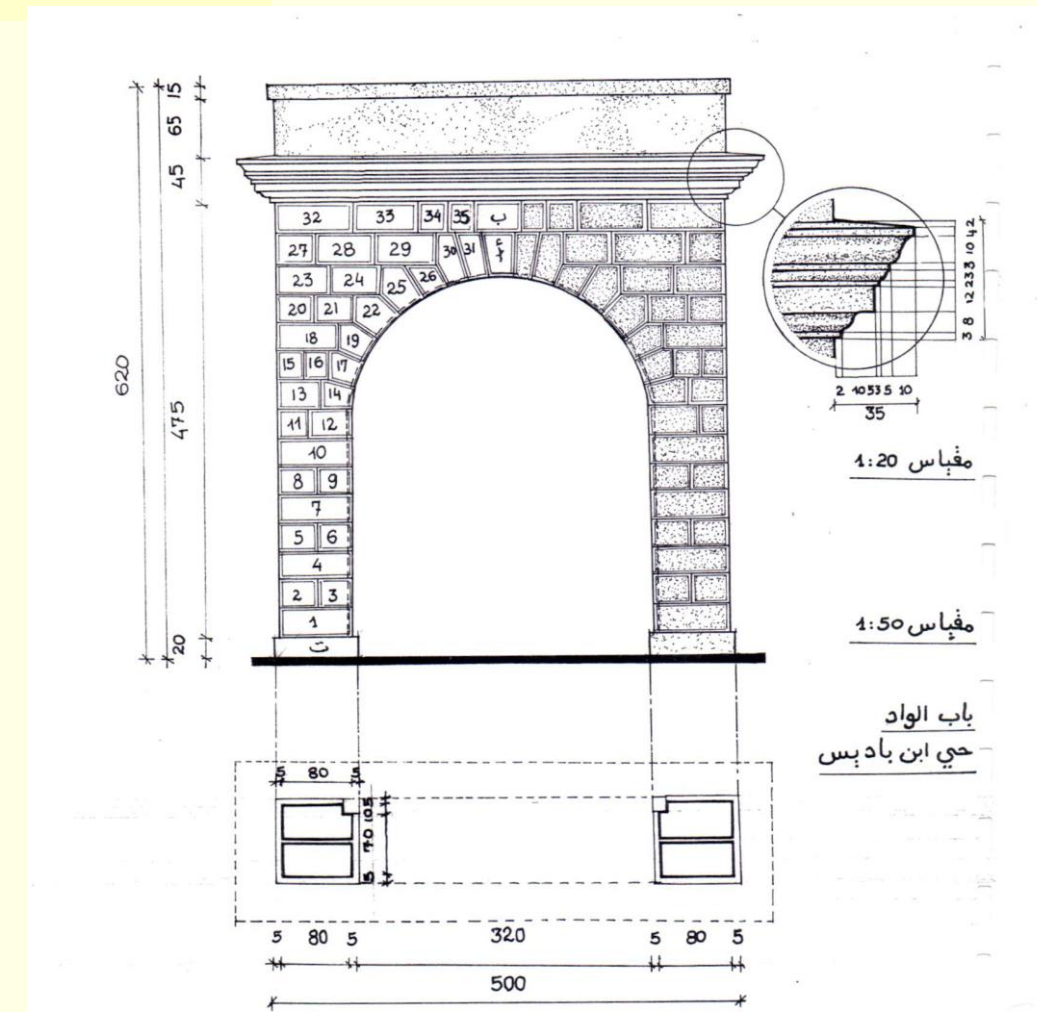


Figure 32: El-Bab El-Chargi. Source : Dr-B-takhi

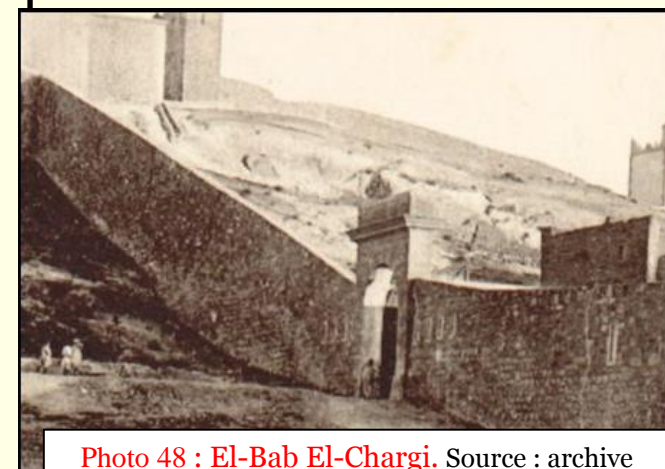


Photo 48 : El-Bab El-Chargi. Source : archive de laghouat



Photo 49 : El-Bab El-Chargi. Source : auteur

# Chapitre IV

### 1. Conclusion général :

Le patrimoine bâti comprend les lieux, les bâtiments et les monuments reconnus comme ayant une valeur historique. Il peut s'agir, par exemple, d'un édifice, d'une maison, d'un champ de bataille, d'un fort, d'un site archéologique, d'un paysage culturel, d'un canal ou d'un district historique.

Le patrimoine bâti de l'époque française au niveau de la Commune de Laghouat a connu plusieurs abus, notamment le manque de conservation et d'altération de ses caractéristiques, et sa destruction par intervention dans son entretien sans recours aux moyens et stratégies de conservation reconnus.

Contrairement à l'attention portée par l'ancien palais de Laghouat, nous constatons qu'il existe des monuments français remarquables qui n'ont pas été mis en conservation par les organismes concernés.

« **Mieux connaître pour mieux protégé** », L'inventaire constitue un outil essentiel pour la gestion des ressources, de quelque nature qu'elles soient. Il est indispensable à l'élaboration et à l'exécution des politiques concernant la préservation et la présentation du patrimoine culturel. Un nombre considérable de monuments et sites, d'objets de musée et d'autres témoignages de notre patrimoine culturel, physique et non-physique, existe dans la commune de Laghouat.

Le répertoire de des édifices remarquables fait l'objet de déterminé et préservé ce patrimoine français.

## LISTE DES FIGURE :

Figure 01	organigramme du méthodologie de recherche , source auteur	06
Figure 02	les principales typologies de valeurs, source : Randall F. Mason: Professeur associé, Préservation historique Université of Pennsylvania School of Design-Philadelphia	11
Figure 03	schéma montre le rôle de l'inventaire, source Auteur	14
Figure 04	exemple fiche d'inventaire, source Presse du Conseil de l'Europe, 1993	19
Figure 05	exemple fiche d'inventaire, source la Société d'histoire régionale de Chibougamau	21
Figure 06	exemple fiche d'inventaire, source patri arch	24
Figure 07	exemple fiche d'inventaire, source patri arch	25
Figure 08	La carte d'Algérie. Source : internet, traité par l'auteur	28
Figure 10.	La ville de Laghouat Source : URBATIA (La ville de Laghouat).	29
Figure 11	Laghouat ou El Arouat au 17e siècle d'après l'écrivain ; HIRTZ Georges. Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a>	31
Figure 12	Carte de Laghouat avant 1852. L'origine inconnue. Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a>	31
Figure 13	Le Ksar avant l'époque coloniale Source : Musée communal, 2018. (Traité par l'auteur).	35
Figure 14	. L'intervention sur le ksar par le colon entre les périodes 1852 et 1924 Source : Musée communal, 2018. (Traité par l'auteur).	35
Figure 15	La planification par le colon après la période 1924 Source : Musée communal, 2018. (Traité par l'auteur)	35
Figure 16	La première partie pour la planification la ville par le colon. Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a>	36
Figure 17	Plan cadastral de la ville de Laghouat après la colonisation (en1924). Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a> (traité par l'auteur)	36
Figure 18	L'extension la ville de Laghouat après l'indépendance. Source : OTHMANI. Marabout Zohra, thèse de magistère, étude d'un cas ; Laghouat	38
Figure 19	Plan directeur de la ville de Laghouat. Source : URBATIA de la ville de Laghouat.	38
Figure 20	organigramme de Formalisation du projet, source auteur	41
Figure 21	site d'intervention, source google maps, traité par l'auteur	42



Figure 22	plan de masse, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien	<b>45</b>
Figure 23	plan R-D-C bloc01, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien	<b>45</b>
Figure 24	plan R-D-C bloc04, source : office National du parc culturel de l'Atlas Saharien	<b>45</b>
Figure 25	plan R-D-C et plan sous-sol source : direction de la culture de Laghouat	<b>49</b>
Figure 26	plan Etage 01 et plan terrasse source : direction de la culture de Laghouat	<b>49</b>
Figure 27	plan R-D-C source : direction de la culture de Laghouat	<b>53</b>
Figure 28	Façade principale de l'église source : direction de la culture de Laghouat	<b>53</b>
Figure 29	plan R-D-C source : direction de la culture de Laghouat	<b>55</b>
Figure 30	Façade principale de l'église source : direction de la culture de Laghouat	<b>55</b>
figure 31	maquette du Siège de la commune. Source : Archive des photos de Laghouat	<b>56</b>
Figure 32	El-Bab El-Chargi. Source : Dr- B-takhi	<b>60</b>

## LISTE DES PHOTOS :

Photo 01	EUGÈNE Fromentin, vue de Laghouat, 1853, Esquisse. Huile sur toile 65.4 x 34cm. Musée national Zabana, Oran, Algérie. Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a>	32
Photo 02	Oued M'Zi. Source : PIESSE Louis., livre Alger et ses environs.	32
Photo 03	Oued M'Zi en 2015 Source : Google Image	32
Photo 04	EUGÈNE Fromentin explique l'holocauste par le colon. Source : AL- DJAZIRA DOCUMENTAIRE, Titre : Douleurs de la mémoire, 2017.	33
Photo 05	Vue sur la ville de Laghouat avant 1924 Source : <a href="http://www.delcampe.net">www.delcampe.net</a>	37
Photo 06	Vue sur la ville de Laghouat d'après 1924 Source : <a href="http://rouighibachir.over-blog.com/">http://rouighibachir.over-blog.com/</a>	37
Photo 07	Vue rue de Rivoli à France Source : Fiche technique ; Courant et style architecturaux	39
Photo 08	Avenue Marguerite. Source : photo d'archive la ville de Laghouat	39
Photo 09	Avenue MARGUERITE (février 2018). Source : photo par l'auteur	40
Photo 10	Traitement la façade (février 2018). Source : photo par l'auteur	40
Photo 11	vue général fort bouscaren et ksar de laghouat source : archive de laghouat	45
Photo 12	fort bouscaren source : archive de laghouat	46
Photo 13	fort bouscaren source : auteur	46
Photo 14	fort bouscaren source : auteur	46
Photo 15	fort bouscaren source : auteur	46
Photo 16	fort bouscaren source : auteur	46
Photo 17	fort bouscaren source : auteur	46
Photo 18	Le fort Morand. Source : Archive des photos de Laghouat	48
Photo 19	fort Morand 2018 source : auteur	48
Photo 20	fort Morand 2018 source : auteur	49
Photo 22	fort Morand 2018 source : auteur	49
Photo 23	vue général fort Morand 2018 source : auteur	49
Photo 24	vue général caserne margueritte source : archive de Laghouat	50
Photo 25	caserne margueritte source : archive de Laghouat	51
Photo 26	caserne margueritte source : archive de Laghouat	51

<b>Photo 27</b>	<b>vue intérieure du caserne margueritte source : archive de Laghouat</b>	<b>51</b>
<b>Photo 28</b>	<b>la coupole atmosphérique ,caserne margueritte source : archive de Laghouat</b>	<b>51</b>
<b>Photo 29</b>	<b>l'Eglise Saint-Hélarion. Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>52</b>
<b>Photo 32</b>	<b>l'Eglise Saint-Hélarion. Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>53</b>
<b>Photo 33</b>	<b>l'Eglise Saint-Hélarion. Source : D-Baroud</b>	<b>53</b>
<b>Photo 34</b>	<b>la grande mosquée de El-Saffeh. Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>54</b>
<b>Photo 35</b>	<b>la grande mosquée de El-Saffeh. Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>55</b>
<b>Photo 36</b>	<b>la grande mosquée de El-Saffeh. Source : auteur</b>	<b>55</b>
<b>Photo 37</b>	<b>: la grande mosquée de El-Saffeh. Source : auteur</b>	<b>55</b>
<b>Photo 38</b>	<b>: vue général du Siège de la commune a cote de l'église . Source : auteur</b>	<b>56</b>
<b>Photo 39</b>	<b>vue général du Siège de la commune a cote de l'église . Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>56</b>
<b>Photo 40</b>	<b>La place RANDON . Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>57</b>
<b>Photo 41</b>	<b>l'horloge enclavée. Source : d-baroud</b>	<b>57</b>
<b>Photo 42</b>	<b>les limites de la place. Source : auteur</b>	<b>57</b>
<b>Photo 43</b>	<b>La place de l'étoile. Source : Archive des photos de Laghouat</b>	<b>58</b>
<b>Photo 44</b>	<b>La place de l'étoile. Source : d-baroud</b>	<b>58</b>
<b>Photo 45</b>	<b>porte d'Alger. Source : archive laghouat</b>	<b>59</b>
<b>Photo 46</b>	<b>porte d'Alger. Source : archive laghouat</b>	<b>59</b>
<b>Photo 47</b>	<b>porte d'Alger. Source : auteur</b>	<b>59</b>
<b>Photo 48</b>	<b>El-Bab El-Chargi. Source : archive de laghouat</b>	<b>60</b>
<b>Photo 49</b>	<b>El-Bab El-Chargi. Source : auteur</b>	<b>60</b>

4. **Annexes 01** : Chantiers nord africains N° 7, 9ème année; 1936, p 447. La nouvelle mairie de Laghouat, 1936. Il s'agit de la commune mixte de Laghouat.



Sur les plans de MM. Garnier et Vasselon, Architectes à Alger, l'Archevêché a fait édifier cette église moderne, à ossature de béton armé en commémoration du débarquement des soldats du Maréchal de Bourmont, en juin 1830.

Photo Dessault

Cliché « Afrique du Nord Illustrée »



A Tunis, sous les terrasses de la Médina  
Photo Lehnert

### Le projet de Mairie de Montgolfier



Le Conseil municipal de Montgolfier (Oran) vient d'adopter pour la nouvelle Mairie de cette commune l'excellent projet de MM. Gomex et Gorsse, architectes à Tiaret.

### Projet de la nouvelle mairie de Laghouat



Sur l'heureuse initiative de M. l'Administrateur Bercher, la Ville de Laghouat va transférer prochainement ses services administratifs dans une nouvelle mairie digne de cette belle cité à la porte du Sahara.

Le projet retenu a été établi par M. P. Clévenot, Architecte-Voyer de cette ville, avec le concours de M. E. Kast, Architecte à Alger. L'exécution des travaux a été confiée à M. Bonino, Entrepreneur à Alger.

Photo Eichacker.

#### COMMENTAIRE PRATIQUE du Cahier des Clauses et Conditions générales

imposées aux Entrepreneurs des Travaux des Ponts et Chaussées,  
Chemins Vicinaux, Guerre, Marine  
par Jacques Montmerle, Docteur en Droit

Un vol. grand in-8 (772 pages), 60 francs. — En vente à la Librairie  
Technique du Journal Général, 3, rue Pelissier, Alger, C/c postal 7-79 Alger.



NO. DE LA MAISON	NOM DE LA MAISON	PROVINCE	COINCEMENT	PROVINCE	NOM DE LA MAISON	PROVINCE	COINCEMENT
1	Mosque de Kaghavat	1° 3' 6"	Kaghavat	de Kaghavat	18000'	de Kaghavat	18000'
2	Maison du Magasin	1° 1' 11"	Kaghavat		18000'		
3	Maison du Bureau Graphe.	1° 1' 11"	Kaghavat		18000'		
4	Maison des Lettres	1° 1' 11"	Kaghavat		18000'		

No. de l'Église	Nom de l'Église	Superficie	Valeur	Culte	Lieu	Date	Observations
1	Église de Sépultures (1421)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
2	Église de Sépultures (1422)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
3	Église de Sépultures (1423)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
4	Église de Sépultures (1424)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
5	Église de Sépultures (1425)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
6	Église de Sépultures (1426)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
7	Église de Sépultures (1427)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
8	Église de Sépultures (1428)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
9	Église de Sépultures (1429)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
10	Église de Sépultures (1430)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
11	Église de Sépultures (1431)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
12	Église de Sépultures (1432)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
13	Église de Sépultures (1433)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
14	Église de Sépultures (1434)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
15	Église de Sépultures (1435)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
16	Église de Sépultures (1436)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
17	Église de Sépultures (1437)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
18	Église de Sépultures (1438)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
19	Église de Sépultures (1439)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
20	Église de Sépultures (1440)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
21	Église de Sépultures (1441)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
22	Église de Sépultures (1442)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
23	Église de Sépultures (1443)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
24	Église de Sépultures (1444)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
25	Église de Sépultures (1445)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
26	Église de Sépultures (1446)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
27	Église de Sépultures (1447)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
28	Église de Sépultures (1448)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
29	Église de Sépultures (1449)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
30	Église de Sépultures (1450)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
31	Église de Sépultures (1451)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
32	Église de Sépultures (1452)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
33	Église de Sépultures (1453)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
34	Église de Sépultures (1454)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
35	Église de Sépultures (1455)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
36	Église de Sépultures (1456)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
37	Église de Sépultures (1457)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
38	Église de Sépultures (1458)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
39	Église de Sépultures (1459)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
40	Église de Sépultures (1460)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
41	Église de Sépultures (1461)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
42	Église de Sépultures (1462)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
43	Église de Sépultures (1463)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
44	Église de Sépultures (1464)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
45	Église de Sépultures (1465)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
46	Église de Sépultures (1466)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
47	Église de Sépultures (1467)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
48	Église de Sépultures (1468)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
49	Église de Sépultures (1469)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
50	Église de Sépultures (1470)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
51	Église de Sépultures (1471)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
52	Église de Sépultures (1472)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
53	Église de Sépultures (1473)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
54	Église de Sépultures (1474)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
55	Église de Sépultures (1475)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
56	Église de Sépultures (1476)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
57	Église de Sépultures (1477)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
58	Église de Sépultures (1478)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
59	Église de Sépultures (1479)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
60	Église de Sépultures (1480)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
61	Église de Sépultures (1481)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
62	Église de Sépultures (1482)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
63	Église de Sépultures (1483)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
64	Église de Sépultures (1484)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
65	Église de Sépultures (1485)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
66	Église de Sépultures (1486)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
67	Église de Sépultures (1487)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
68	Église de Sépultures (1488)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
69	Église de Sépultures (1489)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
70	Église de Sépultures (1490)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
71	Église de Sépultures (1491)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
72	Église de Sépultures (1492)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
73	Église de Sépultures (1493)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
74	Église de Sépultures (1494)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
75	Église de Sépultures (1495)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
76	Église de Sépultures (1496)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
77	Église de Sépultures (1497)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
78	Église de Sépultures (1498)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
79	Église de Sépultures (1499)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					
80	Église de Sépultures (1500)	0 <sup>h</sup> 03 <sup>h</sup> 00					

NOM	LIEU D'ORIGINE	CANTON	PROFESSEUR	NOM	LIEU D'ORIGINE	CANTON	PROFESSEUR
Magasin de Piquette de Chamoux		M. de Chamoux		1801	M. de Chamoux		
Carafanoir de St. Martin		M. de Chamoux		1801	M. de Chamoux		
Fontaine de Conduite à eau d'El Dorado		M. de Chamoux		1801	M. de Chamoux		



N°	NOM DE L'ARTICLE	QUANTITE	UNITE	VALOR	REMARQUES
11	Suite de Boucheffine	(5 suites)	en Boucheffine	1000	Boucheffine
12	Citerne de Diligence	1	en Diligence	1000	Diligence
13	Citerne de Jiffi	1	en Jiffi	1000	Jiffi

N.º	DESCRIPCIÓN	CANTIDAD	VALOR	OBSERVACIONES
11	Suíte de vilipunt		12000	Suíte de vilipunt
12	Suíte de vilipunt		12000	Suíte de vilipunt
13	Suíte de Medaguna		12000	Suíte de Medaguna

No.	Description	Mètres	Pieds	Toises	Lignes	Pouces	Lignes
11	Suite de Moulard	1 <sup>re</sup> section de la commune de Moulard					
12	Conduite à eau de Badjenout	1 <sup>re</sup> section de la commune de Badjenout					
13	Maison - porte de l'Etat. Moulard	1 <sup>re</sup> section de la commune de Moulard					
14	Citerne de Moulard	1 <sup>re</sup> section de la commune de Moulard					

N°	OBJET DE LA DÉPENSE	ÉTENDUE	JURISDICTION	MONTANT	NATURE	OBSERVATIONS
1	Canaux d'irrigation		Comm. des All.	10000 <sup>l</sup>	impôt	Le canal de Sigeat est en état de réparation par le département pour le présent.
2	Abattoir public	0 <sup>l</sup> 50 <sup>cs</sup>	Com. de Sigeat	1000 <sup>l</sup>	impôt	
3	Jardin de l'école des garçons	0 <sup>l</sup> 10 <sup>cs</sup>	Com. de Sigeat	500 <sup>l</sup>	impôt	

N°	Nom de l'objet	Date	Lieu	N° de l'objet	Date	Lieu	N° de l'objet
4	Jardin du Grechytice	01/10/72	Rouen, 21/1/84	5888	Rouen	<p>Le matériel est conservé à la bibliothèque de la ville de Rouen, 10 rue de la République, 76000 Rouen.</p>	
5	Ecole des Filles	01/10/72	en France	18001	Caen		
6	Grechytice	01/10/72	Rouen, 21/1/84	59001	Rouen		

N.º	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	PROFESSEUR	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT
	1 Église catholique	d'Orly	sur Meulan				
	2 Église et chauxgion	d'Orly	sur Rue d'Orly				
	3 Ecole des garçons	d'Orly	sur S. Martin				
	4. Mairie public		sur S. Martin				

## **5. BIBLIOGRAPHIE**

### **LES OUVRAGES :**

1. OULEBSIR N, 2004, « Les usages du patrimoine, monuments et musées et politique coloniale en Algérie 1830-1930 », Edition de la maison des sciences de l'homme, Paris, 453 page.
2. CHOAY F, 1992, « L'allégorie du patrimoine», Edition SEUIL, Paris, 269 pages
3. musées et monuments XIX , Meredith H, Skyes, manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier UNESCO, 174 pages
4. Xavier de Massary et Georges Coste, PRINCIPES, MÉTHODE ET CONDUITE DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL DU PATRIMOINE CULTUREL, 224 pages.
5. Conseil de l'Europe, Patrimoine architectural: méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, 183 pages
6. E. Mangin. Note sur l'histoire de Laghouat. Édition: Adolphe Jourdan Libraire. Année : 1895, 389 pages
7. SOLEILLET Paul. L'Afrique occidentale (Algérie, Mzab, Tildikelt). Édition : Avignon imprimerie de F. Seguin aîné 13 rue Bouquerie. Année : 1877.263 pages.
8. EUGÈNE Fromentin. Un été dans le Sahara. Édition : paris, libraire plon, les petits fils de plon et nourrit, imprimeurs –éditeurs-8, rue garancière, 6°. Année : 1853. 268 Pages.

### **Les rapports et les publications**

1. NECISSA YAMINA. « Etat du patrimoine culturel en Algérie» 1ère Conférence Régionale Euro-Méditerranéenne. Architecture traditionnelle, méditerranéenne: présent et futur. Conférence Volume. RehabiMed (CAATEEB), Barcelona2007
2. M. ZOUHIR BALLALOU, <<REVITALISATION URBAINE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE Cas de la Vallée du M'zab>> Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran. Conference Volume. CAATEEB, Barcelona30/07/2013.
3. l'atelier sur les inventaires à siège de l'Unesco, paris 12/12/2008
4. CPDT, Conférence Permanente du Développement Territorial , Federation Wallonie Bruxelles, [https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2\\_secteur\\_14.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_secteur_14.pdf)
5. Le patrimoine architectural: Un marché en construction ; Céreq (Centre D'études et de Recherches sur les Qualifications) ; Direction de la publication : Hugues Bertrand.

Rédaction : Isabelle Bonal ; Commission paritaire n° 1063 ADEP ; Céreq Bref n° 183 -  
FÉVRIER 2002

6. Randall F. Mason: Professeur associé, Préservation historique Université of Pennsylvania School of Design,  
[http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf](http://www.cpcq.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/docs/VA%20rapport%20final.pdf)
7. Unesco- Foire aux Questions concernant la Convention de La Haye et ses deux Protocoles. [http://www.unesco.org/culture/pdf/action\\_normative/faq\\_fr\\_14dec2009.pdf](http://www.unesco.org/culture/pdf/action_normative/faq_fr_14dec2009.pdf).
8. Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques. Direction de la restauration et de la conservation du patrimoine culturel, direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine culturel. 2007.
9. Projet d'inventaire du patrimoine immobilier de la NOUVELLE-France, Rapport présenté à la Commission des biens culturels du Québec et au ministère de la Culture et des Communications du Québec 2000
10. (PPSMVSS) de la ville de Laghouat

#### **LES CHARTES ET ACTES LEGISLATIFS :**

1. UNESCO. « CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL, Adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session Paris, 16 novembre 1972.
2. heritage at risk , ICOMOS world report 2002/2003 on monuments an sites in danger
3. la charte burra 1979
4. Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe ; Grenade ; octobre 1985
5. Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel
6. La Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de confl it armé et ses deux Protocoles (1954 et 1999).
7. la Charte Internationale pour la Sauvegarde des Villes historiques ratifiée en 1987 à Washington.
8. La recommandation de Varsovie-Nairobi (Unesco, 1976).



## **LES SITES WEB :**

1. Dictionnaire Mediadico, [www.notrefamille.com/dictionnaire](http://www.notrefamille.com/dictionnaire).
2. <http://rouighibachir.over-blog.com>
3. <https://www.unisco.fr/>
4. <https://fr.wordpress.org/themes/unisco/>